

Annexe 1

Interview par le COPAF de Mustapha

(Le début de cette interview se trouve déjà cité dans le chapitre II, aux pages 25, 49-50).

[...] Au retour de la manif quand on est arrivé au foyer, on a trouvé un Algérien qui avait été massacré et jeté devant le foyer. À l'intérieur, le foyer était vide, tout le monde était parti à la manifestation. On a ramassé le gars, on l'a rentré, on a téléphoné aux médecins. Les médecins sont venus dans la nuit. Ils nous ont soignés, ils ont fait des arrêts de travail à tout le monde. Certains sont restés en arrêt maladie un mois et plus, beaucoup à cause des coups de crosse. Heureusement, à cette époque j'ai un chef de chantier gentil. Pour une fois, je ne suis pas licencié. C'était un gars qui avait participé à la Résistance contre les nazis. Il s'appelait Prosper. Il a dit : « *Je sais ce que c'est ce massacre, c'est comme nous pendant la guerre, les nazis ils faisaient ça et ça* ».

Moi, je lui ai dit la vérité : « *Je suis allé à la manif et ils m'ont massacré !* » Il m'a dit : « *Je suis au courant, je l'ai lu dans le journal !* » et il m'a laissé retourner au travail. Le lendemain, à Stains, on a entendu les nouvelles, on a entendu qu'ils avaient ramassé plein de gens : 7 000 ou 8 000 à la porte de Versailles, au Palais des Sports, les autres au château de Vincennes, les autres à la caserne de la porte de la Villette. Un peu partout... Les autres dans les prisons, à droite, à gauche ; les autres expulsés directement en Algérie. J'ai des copains qui sont partis, je ne les ai jamais revus jusqu'à ce que je sois rentré en vacances en Algérie. Je les ai trouvés là-bas par hasard, ils avaient été expulsés. Ils n'ont pas voulu revenir en France ; ils ont dit qu'ils ne retourneraient jamais dans un pays où on les traite comme ça. Ils étaient devenus dingues. Tu ne peux pas parler avec eux gentiment.

COPAF : Et après l'indépendance qu'as-tu fait ?

Mustapha : Après l'indépendance je suis venu m'installer à Paris, rue Albert-Thomas, à côté du métro Jacques-Bonsergent. J'habitais là-bas une chambre de bonne au deuxième étage. C'était une concierge très gentille qui avait donné cette chambre. J'ai habité là pendant quelques années et après je suis parti en déplacement vers Grenoble et Lyon pendant six mois. Quand je suis revenu à Paris, j'ai tourné à gauche et à droite et je suis revenu à Saint-Denis. Il y avait encore le bidonville des Francs-Moisins, avec des Arabes mais la majorité c'étaient des Portugais. À l'époque, le parc de la Courneuve c'était aussi un bidonville. Il y avait des manifestations, des revendications, des gens qui disaient : « *Non aux bidonvilles* ». À celui de Nanterre aussi. Dans les années 70, ils ont chassé les gens des bidonvilles. Les gens mariés avec leur femme et leurs enfants, ils les ont expédiés directement des bidonvilles aux cités de transit et les célibataires ont été dans des foyers ; c'était quand même mieux que les baraquements mais les gens ont été séparés entre familles et célibataires. Moi j'ai cherché à droite,

à gauche. J'ai vécu avec une dame pendant trois ans et puis un jour on s'est quitté et c'est là que je suis venu habiter au foyer Romain-Rolland, à Saint-Denis. C'était en 1972. Le foyer, c'était une tour à treize étages. On n'avait pas le droit de visite. Le directeur était un ancien parachutiste responsable du syndicat patronal des directeurs du foyers. Il avait la clé des chambres comme tous les directeurs de foyer et chaque matin, quand toi tu vas travailler, lui il va visiter ta chambre, obligatoire. Il va regarder si tu as quelqu'un chez toi, si tu as amené une femme, si tu as bien nettoyé ta chambre... Comme à l'armée. C'était un régime militaire, car tous les directeurs de foyer étaient des anciens militaires et ils nous traitaient exactement comme de simples soldats de deuxième classe. On parlait à l'époque de foyers-prisons, de foyers-casernes. On a commencé à se révolter mais on était surveillé de partout. Il y a des gens qui voulaient s'organiser mais on était en résidence surveillée.

En 1973 on est allé au foyer des Grésillons avec des camarades français. On y est rentré clandestinement et on a distribué des tracts dans chaque chambre du dernier étage, de haut en bas. C'était une tactique. Si on avait commencé par le bas, le gérant aurait pu avoir un mouchard qui lui aurait donné un tract alors on a commencé en haut. Cette méthode je l'ai toujours gardée.

Un jour, la révolte a commencé à Saint-Denis, d'abord au foyer Salvador-Allende, mais la grève était dirigée par un grand ponté du PCF et de la CGT. À Romain-Rolland on a convoqué une assemblée générale clandestine, le 27 janvier 1975. La grève a été votée, les délégués ont été élus. Chaque personne a donné 100 F et on a fait un cahier de revendications. Mais on a pensé que tout seuls on ne pouvait pas gagner, il fallait aller voir les autres foyers. Le foyer Allende voulait nous manipuler par la CGT. On n'était pas d'accord sur ce qu'il fallait négocier. Eux, ils avaient obtenu des serpillières et des balais pour nettoyer par terre. Nous on n'était pas du tout d'accord. D'abord on n'avait pas de frigidaire. Un ouvrier qui travaille toute la journée et qui arrive le soir pour se faire à manger, il trouve tout gâté, il ne peut rien conserver. Les draps étaient changés seulement une fois par mois ou par mois et demi. Le nettoyage était insuffisant. Les visites étaient interdites, les réunions, l'affichage aussi... Les loyers montaient tout le temps. Les chambres de 12 m² avaient été divisées en deux chambres de 6 m² par des cloisons en contreplaqué. La nuit, quand ton voisin se tourne dans son lit, tu entends le bruit. Nous, on voulait des chambres plus grandes, sans cette séparation, des draps lavés plus souvent, chaque quinze jours par exemple, le droit de visite, le droit de réunion, la liberté... La SONACOTRA n'était pas d'accord. On a pensé que la solution était de lancer les autres foyers dans le combat. On a commencé par Bagnolet, Montreuil, puis on est allé à Nanterre, au foyer des Deux-Tours. Petit à petit, Garges-lès-Gonesse, Bobigny... On a fait un Comité de coordination regroupant des délégués de chaque foyer en grève sur une même plate-forme de revendications. On était pour l'égalité des droits, contre les foyers-prisons, contre les augmentations incessantes des loyers, pour le statut de locataire, pour des chambres qui ne soient pas coupées en deux, pour le renvoi des gérants racistes... Tout ça était marqué dans le cahier de revendications.

COPAF : Quand la grève a démarré en 1975...

Mustapha : Attendez ! j'ai oublié quelque chose d'important. Ce que je ne regrette pas dans le début de cette grève en 1975, dans mon foyer par

exemple mais aussi dans d'autres foyers, c'est qu'on a supprimé les divisions entre les nationalités. Les Africains noirs avaient des chefs personnels qui les commandaient mais, grâce à cette lutte, ces chefs ont disparu de la circulation. Pourquoi ont-ils disparu de la circulation ? Au départ, les camarades africains ne voulaient pas venir avec nous ; ils disaient : « *Il faut qu'on aille voir notre chef* ». Pour moi, au contraire, et pour les autres camarades qui voulaient que la grève grandisse, tous les résidents devaient participer à l'assemblée générale ; il fallait être tous ensemble à l'assemblée générale, pas d'assemblée générale à part. Au départ, les Africains noirs voulaient faire leur assemblée générale à part et ils voulaient que les Maghrébins fassent aussi leur assemblée générale à part. Petit à petit, ils ont commencé à comprendre. Ils ont choisi trois ou quatre délégués et ils sont venus aux assemblées générales. Les résidents ont dit qu'ils refusaient les divisions parce qu'ils les considéraient délégués de tous, délégués comme les autres. Ils ont accepté. Alors le chef s'est monté politiquement contre nous, parce que lui c'était un chef. Les Africains achetaient du riz ensemble, lui il ne payait pas. Les autres disaient toujours : « *Monsieur le chef tiens, monsieur le chef tu fais ça...* » C'est important, on a supprimé le racisme entre les nationalités parce qu'avant les Africains à part, les Algériens à part, quelques Français à part, les Marocains à part, les Portugais à part. On est arrivé quand même, et j'en suis très content, à ce que tout le monde parle de la même voix, sur les mêmes revendications, les mêmes objectifs. La preuve, un jour, le chef africain noir est parti, car il n'avait plus de pouvoir. On n'avait pas de chefs ni pour les Africains ni pour les Marocains ni pour les Algériens, tout le monde à égalité. Ça c'était important. La lutte il ne faut pas la faire par nationalités. Si on avait écouté ce que disait le chef africain, nous on aurait marché tout seuls et eux aussi tout seuls et la SONACOTRA aurait négocié avec les Marocains à part, avec les Algériens à part, les Africains à part, les Portugais à part... Ça c'est pas bon. Au contraire on a gagné la confiance entre nous et ça je ne le regrette pas. On a gagné une grande confiance ensemble. On mange ensemble, on boit ensemble, on discute ensemble tous les problèmes. C'était vraiment la confiance entre nous malgré le directeur qui voulait diviser les gens. On l'a dénoncé en assemblée générale ; chaque fois on a dénoncé ses méthodes de division. Tous les résidents, à l'époque, dans tous les foyers, partout ils ont bien compris ; on a mélangé toutes les races. Par exemple à Longwy, là-bas, des militants syndicalistes ont vraiment soutenu le foyer, ils sont entrés dans le foyer pour aider les gens et vraiment ils ont bien consolidé l'unité entre les nationalités. C'était très important. Qu'est-ce qui n'était pas important pour nous à l'époque ? C'est l'Amicale des Algériens qui était contre nous. À Longwy, ils voulaient même me battre ; ils disaient que j'étais contre l'Algérie. Moi j'ai répondu : « *Je ne suis contre personne sauf contre celui qui m'exploite. Et vous, vous trompez les gens. Vous avez choisi le chemin de la division de la SONACOTRA* ».

Un jour aussi, en 1976, après l'expulsion hors de France des délégués du Comité de coordination, je suis venu avec un de nos avocats à une assemblée générale dans mon foyer et là aussi nous avons eu une altercation avec le grand dirigeant de l'Amicale qui était là, croyant profiter de la situation car j'étais recherché par la police à ce moment-là, et là encore j'ai dénoncé leur trahison. Et vous ne savez pas ce que le consulat algérien m'a fait après la grève ? Il m'a retiré mon passeport. J'étais fiché. Un jour je suis

allé renouveler mon passeport au consulat d'Aubervilliers. J'ai attendu. J'ai attendu et on m'a dit : « *On regrette mais il y a un problème administratif* ». Je ne me suis pas laissé faire. J'ai alerté mes camarades. J'ai écrit des lettres en recommandé avec accusé de réception au président de l'Algérie, au ministre des Affaires étrangères, à l'ambassadeur. J'ai été convoqué à l'ambassade, puis au consulat. J'y suis allé avec plusieurs de mes camarades. Après des discussions longues et très serrées, je me suis vraiment énervé et on m'a enfin donné mon passeport.

COPAF : Et au niveau de la lutte, comment étiez-vous organisés ?

Mustapha : On était organisé dans chaque foyer avec un comité de résidents ; et tous les dimanches, deux ou trois délégués mandatés par leur comité de résidents se présentaient au Comité de coordination. La parole était alors donnée à chaque délégation pour dire comment était la situation dans son foyer, ce qui s'y passait, comment le comité de résidents voyait les choses. On essayait de faire une analyse générale. Dans certains foyers il y avait au moins une assemblée générale par mois et souvent plus, des assemblées générales extraordinaires, par exemple si le Comité de coordination le demandait pour donner une information importante ou si la situation l'exigeait. Sinon il y avait obligatoirement une assemblée générale par mois pour faire le bilan des cotisations, des frais, pour faire le point sur les questions juridiques, avec les avocats, pour faire le bilan du Comité de coordination... Les délégués donnaient des informations, faisaient des propositions et ensuite l'assemblée générale discutait et votait. Par exemple, un jour, l'avocat a conseillé de mettre l'argent des loyers chez un huissier de justice. On a décidé au Comité de coordination que c'était une bonne idée pour ne pas nous mettre en tort. On a décidé d'expliquer ça à tous les résidents. Deux semaines plus tard, au Comité de coordination, chaque foyer a donné le résultat. Certains foyers étaient contre mais la majorité était pour. On a donc commencé à cotiser l'argent et à le donner à l'huissier qui lui nous donnait le reçu.

Quand il y avait un problème dans un foyer, quand il y avait des faiblesses par exemple, cinq ou six personnes du Comité de coordination avec les délégués allaient dans ce foyer pour remonter le moral, pour faire prendre conscience des problèmes et à chaque fois que c'était nécessaire. Croyez-moi, camarade, le samedi et le dimanche on ne le passait pas chez nous. On les passait en Moselle, à Reims, à Strasbourg ou ailleurs. On posait la question, par exemple : « *Qui est volontaire pour aller à Strasbourg cette semaine ? On souhaite trois ou quatre personnes pour aller aider les délégués là-bas qui sont mal organisés ; ou bien, il y a des problèmes intérieurs* ». Et là, bien sûr, on trouvait des volontaires pour aller remonter le moral.

Dans chaque foyer, il y avait un système de cotisations locales et chaque comité qui adhère au Comité de coordination verse tant au Comité de coordination pour payer les tracts, les avocats, etc. Très peu de résidents refusaient de cotiser mais ça arrivait de temps en temps. Certains foyers étaient plus faibles, parfois il y avait des retards et il y a des radins partout.

COPAF : Et les mobilisations ? Nous avons beaucoup manifesté certaines années, surtout au moment où il y a eu des attaques en justice. C'était presque chaque semaine.

Mustapha : Là vous me rappelez bien. Chaque fois qu'il y avait un jugement nous avons mobilisé tous les résidents pour soutenir ceux du foyer qui passaient en justice et ça, dans chaque foyer. Les autres foyers venaient à trois, quatre, cinq, dix, vingt... Ils décidaient selon leurs possibilités. C'était important. Une grande victoire aussi dont je suis très content c'est le retour de nos camarades expulsés. Quand les dix-huit délégués ont été expulsés en 1976, nous avons beaucoup manifesté. En 77, je crois, ils sont revenus en France. Nous sommes allés tous les attendre à Orly avec des cars et tout ça et nous avons fait une grande fête à Champigny avec les méchouis et tout. Ça, ça a été une grande victoire. Ça, c'est dans l'Histoire vraiment. Les gens, ils ont même payé trois fois les cars, trois fois on est allé à Orly avec les cars mais l'Administration n'a pas voulu alors les faire retourner ici. Et nous, on a mobilisé tout le temps ; et, eux, ils ont perdu leur travail les pauvres malheureux. Parfois certains résidents avaient des patrons très méchants, et s'ils n'allaient pas au travail ils pouvaient être renvoyés. Dans certains foyers les délégués ont essayé de faire des amendes ou de faire peur pour que tout le monde vienne aux manifestations mais nous, dans le Comité de coordination, on n'était pas d'accord, ça n'était pas démocratique. D'abord parce que pour nous on devait venir aux manifestations de bon cœur ; les résidents savaient qu'il fallait se battre pour les droits, qu'on devait être volontaire et aussi parce que certains gars risquaient vraiment de se faire licencier. Ces gars donnaient d'ailleurs des explications, pourquoi ils ne venaient pas et ils proposaient une compensation ; par exemple ils aidaient pour les frais des cars. Il faut respecter les gens et donner raison à ces gens-là.

COPAF : Et les gens des foyers qui ont vécu ça, que disent-ils aujourd'hui ?

Mustapha : Ils sont très contents. Nous en discutons souvent. Ils en parlent jusqu'à maintenant. Ils parlent de nous, les délégués, jusqu'à maintenant. Ils disent que c'est grâce à nous, les délégués, qu'on a gagné ça et ça... Même les gens de mon ancien foyer viennent encore me voir. Ils disent qu'ils voudraient bien continuer quelque chose mais qu'ils n'ont pas trouvé de délégués valables. Il y a beaucoup d'anciens qui sont restés mais ils trouvent dommage qu'il n'y ait pas de gens capables. Certains foyers n'ont même pas de délégués. À l'époque les résidents n'étaient pas tous politisés, il n'y en avait pas beaucoup qui avaient vraiment conscience de l'égalité des droits mais aujourd'hui, ils disent tous, ceux qui ont participé à la grève comme ceux qui n'y ont pas participé, tout le monde dit : « *On n'est que des immigrés, la France est un pays raciste qui ne nous aime plus, les racistes ne voulaient pas qu'on existe, ils veulent nous mettre à côté* ». La majorité dit ça. Bien sûr, si tous avaient eu la même conscience politique de la lutte pour l'égalité des droits, on n'en serait pas là. Ils disent encore : « *Qu'est ce que vous voulez faire avec quelqu'un qui ne vous aime pas ? Il n'y a rien à faire* » Moi je leur dis que tout le monde n'est pas raciste, qu'il ne faut pas désespérer, qu'il faut tenter de faire quelque chose. Alors ils me demandent : « *Avec qui ?* » Je leur réponds que ce n'est pas avec moi, que je ne suis plus au foyer, mais qu'eux ils ont la liberté de faire des délégués, que nous avons fait en 75 une grève et beaucoup de choses dans une période où on n'avait pas de droits et que maintenant il y a plus de droits et qu'ils doivent prendre leurs responsabilités.

COPAF : La fin de la grève en 80-81, les licenciements massifs à partir de 1983, est-ce que cela n'a pas détruit l'espoir des ouvriers immigrés ?

Mustapha : Beaucoup d'immigrés ont quitté les foyers après la fin de la grève. C'est normal. Je ne le leur reproche pas. Ils sont partis faire leur vie ; ils ont fait venir leur famille. Mohamed, lui par exemple, a fait venir sa famille, il a cinq enfants aujourd'hui mais il va régulièrement au foyer. Croyez-moi, les gens des foyers sont mûrs, mais ils manquent de militants, ils manquent de gens qui vont les organiser. Ils sont touchés par tous les problèmes. Ils sont peut-être démoralisés par tout ce chômage, cette misère, cette exclusion qui les touchent souvent les premiers... Ils sont démoralisés c'est vrai.

Je connais pas mal d'Algériens qui ont résisté longtemps au chômage, à la misère, à tout, et maintenant ils sont repartis définitivement dans leur village, en Kabylie, ou ailleurs auprès de leurs familles. Ils n'ont pas accepté de vivre comme ça... Ils ne trouvent aucune solution. Ils ont préféré partir. Maintenant je vous le dis, il y a beaucoup d'assistantes sociales racistes. Dans l'Administration aussi il y a des fonctionnaires qui n'aident pas les gens et les gens alors s'énervent ; ils courent partout. Rien ne va plus. Et la majorité dit que la France est un pays raciste. Alors là, je redis qu'il y a quelques-uns qui ne sont pas racistes, qu'il ne faut pas accuser tout le monde. Ils me répondent que je ne comprends rien, que la France ne nous aime plus ; tous ils disent ça, Algériens, Marocains, même les Africains noirs. Alors je ferme ma gueule.

COPAF : Et toi personnellement, quel bilan fais-tu de ces cinq ans de luttes ?

Mustapha : Dans un sens, notre organisation a été une grande victoire mais après ça a été un échec. Vraiment, la lutte c'est important, mais malheureusement je regrette beaucoup qu'il n'y ait pas eu de suite. Une lutte sans suite pour moi ce n'est pas une lutte, c'est-à-dire si elle ne donne pas de l'expérience pour les prochaines fois, si c'est une association qui ne donne pas de fruits ou une lutte qui ne donne pas de fruits pour continuer, alors ce n'est rien. Voilà. Il a manqué la conscience, il n'y pas eu assez de gens avec une vraie conscience. Alors, après, les directeurs sont venus créer des délégués d'accord avec eux, comme chez Citroën, comme un syndicat patronal... Je ne regrette pas que j'ai perdu ma santé, couru à droite, à gauche, je ne regrette pas les nuits passées, les cigarettes, courir toujours, la nuit, le jour, aller visiter cinq foyers par jour, le samedi, le dimanche, toujours courir, ne jamais être libre... Ce que je regrette c'est que la lutte a été écrasée et la SONACOTRA, l'ADEF, l'AFTAM... continuent d'exploiter les gens plus qu'avant, d'augmenter le loyer sans justification. Il devrait exister une loi pour les foyers comme la loi de 48 pour calculer la surface corrigée et limiter le loyer, mais les foyers n'ont aucun statut, juste un règlement intérieur dégueulasse. Pour changer ça, pour avoir un vrai statut, comme les locataires, il faut une grande action politique, une grande action de tous les résidents en même temps, une action juridique devant une Cour des droits de l'homme ou devant une organisation internationale qui doit faire respecter l'égalité de vie des gens. Car ici on parle des droits de l'homme avec des paroles mais on ne les respecte pas en pratique, alors je crois c'est dégueulasse. La France, avant, était un pays d'accueil, elle accueillait les réfugiés politiques et les gens qui venaient travailler. Les patrons allaient même les acheter pour leur faire vendre leur force de travail.

Par exemple, au Maroc, les patrons sont allés directement chercher les gens là-bas. Quand le bureau de la main d'œuvre cherche un Marocain pour Citroën, si tu sais parler un mot de français il ne t'amène pas. Il faut quelqu'un qui ne comprenne pas le français du tout. Ce sont les camarades marocains qui m'ont raconté ça... S'ils t'amènent ici c'est pour balayer, travailler douze, quatorze heures et le jour où tu n'es pas d'accord, ils te renvoient, ton contrat est soi-disant terminé. On vend notre force de travail et comme on disait à l'époque, tous les bourgeois, tous les patrons sont les ennemis des travailleurs. Ils ne regardent pas la nationalité, ils exploitent tout le monde. Les patrons, en plus, sont contents si tu ne connais rien, ni la langue ni la loi... Ils font des pressions en plus par les pays d'origine pour dire : « *Attention, respectez la loi républicaine française !* » Qu'est ce que ça veut dire la loi républicaine ? « *Il ne faut pas faire de trouble à l'ordre public* ». Trouble à l'ordre public, qu'est ce que ça veut dire ? « *Il ne faut pas revendiquer tes droits, il ne faut pas faire la grève...* » Ils font peur aux gens, il ne faut pas être organisés, il ne faut pas faire ci, il ne faut pas faire ça... Avec la loi du 2 novembre 45, tu peux être expulsé pour troubles à l'ordre public et cette loi existe toujours. Elle n'a jamais été supprimée ni par les uns ni par les autres. Alors...

Je vais retourner en arrière, en mai 68. Malgré les menaces, malgré tout ça, en mai 68 les travailleurs étrangers immigrés sont à côté de leurs camarades français, ils ont mené la lutte, le combat ensemble ; ça c'est important. Je me rappelle bien. Malgré les expulsions ils n'ont pas eu peur. Il y a beaucoup d'Algériens qui ont été expulsés à l'époque par la police. Moi, j'ai eu de la chance. J'ai couché huit jours à la Sorbonne, j'ai fait attention. Il y avait à l'époque les maoïstes, Geismar, Cohn-Bendit... Lui, il s'est fait expulser. Ils ont dit qu'il était allemand. Je me rappelle, il est venu clandestinement une nuit à la Sorbonne, il a fait son discours, il est parti. À l'époque le boulevard Saint-Michel n'avait pas le goudron comme maintenant, il y avait les pierres. Ça a commencé la bataille, les étudiants envoyaient les pierres contre les CRS, ils ont coupé les arbres pour que les CRS ne traversent pas la rue... C'était un grand massacre, une grande bataille. À l'époque les gens criaient : « *De Gaulle démission !* » Malheureusement la police a chassé les militants révolutionnaires. Quand le mouvement a été cassé, elle a commencé à arrêter les militants français, à vouloir les mettre en prison. À l'époque les étudiants, les ouvriers de chez Renault ou d'ailleurs marchaient ensemble. Quand les gens sortaient dans la rue, ils sortaient tous ensemble. Ça a duré plus d'un mois. Même les cigarettes tu les trouves pas dans les tabacs, il n'y avait pas de cigarettes, pas d'essence, pas de métro, pas de bus..., y avait rien. Moi je marchais à pied, boulevard Saint-Michel, boulevard de Strasbourg. Y avait pas de métro mais on n'était jamais fatigué. On ne se couchait pas la nuit ; vraiment c'était un vrai mouvement, vivant. Il a changé quand même quelque chose mais malheureusement ce mouvement a été cassé par la force comme ils ont fait pour le mouvement SONACOTRA. Quand il y avait la négociation foyer par foyer, la police expulsait les gens, et le PCF venait, le matin, de bonne heure, et disait : « *Négociez, négociez pour rentrer, négociez un par un !* » Si tu es d'accord, alors on te demande de signer. Si tu ne signes pas, tu ne peux pas rentrer au foyer, tu dois dégager. Le pauvre malheureux qui ne comprend rien, alors, lui, il signe car il ne sait pas sinon où il va aller. Il faut dire la réalité, c'était une vraie menace car il n'y avait pas de réel choix. S'il y avait eu un réel

choix, le droit de louer un studio, le droit au logement pour tout le monde, je suis sûr que les gens n'auraient pas signé, ils auraient préféré ne pas retourner au foyer et aller ailleurs chercher un logement ; mais un immigré, un Noir ou un Maghrébin ne peut pas trouver un logement. Le propriétaire en voyant sa tête lui refuse. Moi ça m'est arrivé plusieurs fois. L'agence me l'a dit clairement, dès que le propriétaire a vu mon nom il a refusé. Donc parce qu'il n'y avait pas la possibilité, la majorité des résidents a dû accepter de retourner en foyer. Toi, tu peux refuser, tu peux accepter de coucher dehors, mais un ouvrier simple accepte de payer ses loyers en retard, il a accepté cette négociation forcée, ce retour forcé au foyer avec les conditions de la SONACOTRA. Ce n'est pas démocratique.

COPAF : Tu dis de Mai 68 que c'était un mouvement vivant. Mais le mouvement des SONACOTRA n'était-il pas aussi un vrai mouvement vivant ?

Mustapha : Le mouvement SONACOTRA a duré cinq ans. Il y avait plus de cent foyers en grève en France jusqu'à la frontière allemande. Par exemple, je suis allé à la frontière allemande avec des camarades français en voiture à Merlebach, à Nancy, pour enclencher la grève. On était pas là depuis cinq minutes que le foyer était encerclé par la police et la DST était là aussi. Quand nous sommes allés dans l'autre foyer, la police nous a suivis et nous a encerclés. Un RG m'a dit : « Pourquoi tu rentres pas en Allemagne ? » J'ai répondu : « J'habite en France, monsieur, je revendique en France. Je n'ai rien à voir avec l'Allemagne. Si j'habitais en Allemagne je revendiquerais en Allemagne et je ne viendrais pas en France ». La police voulait me prendre ; les camarades français m'ont défendu et moi j'ai répondu : « Si vous voulez me prendre je veux que le directeur du foyer vienne avec moi au commissariat car c'est lui qui vous a appelés et vous a dérangés. Sinon je ne pars pas et je ne monte pas dans la voiture ». Ils m'ont répondu que ce n'était pas là la question mais qu'on n'avait pas le droit de rentrer dans un foyer, que c'était un lieu privé. Alors j'ai proposé qu'on fasse l'assemblée générale dans un terrain vague à côté du foyer. « Le foyer est privé maintenant, un jour, il va devenir libre ! » Tous les résidents ont été d'accord et sont sortis faire l'assemblée générale dans le terrain et la police, elle, regarde ! (rires). Plus tard, après l'expulsion du foyer de Garges-lès-Gonesse, je suis retourné dans l'est de la France, par exemple dans une petite ville à côté de Longwy où les résidents avaient été expulsés de leur foyer. À l'époque il y avait le juge Bidalou qui a prononcé un jugement de réintégration le soir même. Il y a eu une grande bataille on est resté quinze jours, là-bas, dans l'Est : intégrer, rentrer, sortir, rentrer, sortir... (rires). Il est très bien Bidalou ! On a travaillé avec plein d'avocats. On est même allé à l'Assemblée européenne de Strasbourg avec des cars. Assane et moi on est rentré, on nous a donné la parole, on a parlé des expulsions. On n'a pas trouvé de députés français qui nous soutiennent, juste deux communistes et trois socialistes je crois, et des députés italiens qui nous ont soutenus. On a parlé de nos revendications. C'était aussi après Garges-lès-Gonesse. Vraiment, à Garges-lès-Gonesse, il y a eu une grande résistance, c'était un grand moment important. Je n'avais pas pensé qu'il va y avoir un grand soutien comme ça. Moi, personnellement, je commence à être encouragé à l'époque parce qu'il y a eu un grand soutien. Michel Rocard nous a donné les tentes, même si les gens disent qu'il n'est pas bon c'est lui qui nous a donné le premier les tentes qu'on a installées à Garges. Et puis après il y a eu

d'autres soutiens de partout ; il y a eu la résistance des travailleurs français, des syndicalistes de base et puis des partis politiques, de nombreux militants d'un peu partout. Le jour où on a organisé la marche de Saint-Denis jusqu'à Garges-lès-Gonesse, il y avait beaucoup de monde, elle était très bien, c'était important. Le soutien financier existait... Il faut dire la vérité, c'était un grand mouvement. Malheureusement, si dans une usine le mouvement n'est pas bien organisé, bien solide à l'intérieur, s'il n'y a pas un syndicat valable ça se casse. On retourne en arrière toujours. S'il n'y a pas de résistance à l'intérieur ; même si vous avez la résistance à l'extérieur tu ne peux pas gagner. Tu peux gagner certaines choses mais après tu vas perdre. S'il n'y a pas un syndicat fort à l'intérieur, avec de l'expérience, s'il n'y a pas de gens conscients de leurs problèmes qui se battent jusqu'au bout et aussi pour leur organisation, pour leur comité, alors des gens viennent de l'extérieur et vont te casser.

COPAF : Quand on a compris que la grève allait finir et que le mouvement ne pourrait pas encore tenir longtemps, quelles perspectives le Comité de coordination a-t-il fixé aux gens ?

Mustapha : Les délégués étaient divisés en plusieurs camps. La division portait sur la question des négociations globales. Moi et certains camarades on a dit : « *Il faut des négociations pour tous les foyers* » On nous a considérés comme des jusqu'au-boutistes. D'autres camarades ont accepté les propositions de la SONACOTRA. Le point sur lequel on était d'accord c'était sur les saisies-arrêts sur salaire. J'ai demandé à la SONACOTRA d'annuler les saisies-arrêts et de redonner l'argent aux gens. Là, on a gagné. Ils ont retourné l'argent qu'ils avaient pris aux gens. C'était une grande lutte mais une petite victoire à la fin. Ce n'est pas une grande victoire. Il ne faut pas dire que ça a été une grande victoire. Ça a été une grande lutte et une grande résistance pendant cinq ans. Mais il n'y a pas eu la même conscience politique, la même méthode politique chez les délégués. Certains ont mis en avant leur intérêt personnel, leurs choix personnels, avant l'intérêt général. Pour tout le monde et pour moi, ça n'est pas valable. Qu'est-ce que ça veut dire ? Par exemple ils ont commencé à dire, certains délégués, pas tous : « *Moi, maintenant, j'en ai marre ! Les gens ne veulent pas comprendre, ils ne veulent pas me reconnaître, moi, je laisse tomber !* » au lieu de se battre jusqu'à notre dernière cartouche, au lieu d'expliquer aux résidents. Les résidents auraient compris, ils ne sont pas bêtes, ils auraient bien compris qu'il ne faut pas négocier foyer par foyer et qu'il fallait obliger la SONACOTRA à des négociations globales. Même si la grève s'est arrêtée, moi j'ai proposé qu'on reste groupé, qu'on continue à revendiquer tous ensemble et à négocier tous ensemble et que la signature soit valable au niveau national ; il ne faut pas aller chacun dans son petit coin. Chacun est libre de sa vie mais il faut aussi penser aux gens qui ont lutté avec toi. Moi j'ai considéré que c'était comme si tu as fait un enfant et après tu l'as abandonné. Pour moi, dans une lutte où tu as dit aux gens : « *Je suis avec vous, je suis votre responsable* » et après tu cherches ton intérêt personnel, ce n'est pas valable. Moi j'ai proposé qu'on reste groupé, qu'on reste ensemble, qu'on fasse comme un syndicat des foyers qui soit déclaré officiellement comme le cadre de vie, comme la CNL. Malheureusement, je n'ai pas la majorité. Ceux qui voulaient partir et faire leur vie d'accord, c'est leur liberté mais je voulais qu'on reste groupé, qu'on soit reconnu

officiellement, que les délégués dans les foyers soient élus démocratiquement et qu'ensuite ils adhèrent à l'association un peu comme une section syndicale. Chaque foyer comme une section syndicale participe à une fédération de foyers. On pouvait mettre par exemple une fédération AFTAM, une autre ADEF, SONACOTRA, AFRP... et toutes réunies dans une grande fédération de foyers. Mais la majorité a dit : « *On en a marre !* » Alors j'ai commencé à créer la CATRED. Et maintenant tous les adhérents de tous les foyers devenus invalides, retraités, ils ont entendu parler de la CATRED, ils viennent : « *Ah ! c'est toi...* » (rires).

COPAF : Tu oublies de rappeler que le mouvement SONACOTRA est le premier qui a mis en avant la question de l'égalité des droits. Ce n'était quand même pas rien.

*Mustapha : Oui, on a mis en avant l'égalité des droits entre travailleurs français et étrangers. Mais est-ce qu'on a gagné ? Non. L'égalité des droits ça regroupe tout, on l'a mis dans notre plate-forme, c'est notre principe. A l'époque les syndicats disaient : « *Même patron, même combat !* » Nous on disait : « *Égalité des droits simple, égalité des droits juridiques, sociaux et politiques des citoyens français !* » Moi par exemple je paye tous mes impôts comme les citoyens français. Pourquoi alors je n'ai pas tous les droits comme les citoyens français ?*

Je me bats toujours pour l'égalité des droits. Dans les statuts de la CATRED c'est bien marqué : « *Égalité des droits entre les Français et les étrangers* », c'est écrit dans les statuts qu'on a déposés à la préfecture. Pourquoi on a mis ça dans les statuts ? Parce que c'est important. J'ai même été convoqué par la police judiciaire du sixième bureau sur ce mot-là et aussi parce qu'on avait parlé dans les statuts de racisme administratif. Et moi, quand Georgina Dufoix, en 1986, a supprimé l'allocation familiale des chômeurs malades depuis plus de six mois et des handicapés immigrés qui sont au pays d'origine, j'ai dénoncé ça dans un tract que j'ai distribué un jour à Barbès. J'ai dénoncé tout le racisme administratif avec deux camarades et je me suis fait embarquer par la police et on m'a collé une amende. J'ai fait une lettre au préfet qui me l'a fait sauter.

Revenons à l'égalité des droits. Pourquoi se battre pour l'égalité des droits ? Dans les foyers on a perdu sur cette question. La lutte s'est arrêtée là. Dans le social, il y a beaucoup de discriminations. Exemple l'article L. 815 qui dit qu'il faut être Français pour toucher le FNS (Fonds national de solidarité), on a trouvé ça injuste. J'ai écrit à Genève pour le respect de la convention 118. J'ai trouvé que l'Algérie, la Tunisie, le Maroc et les pays africains signataires des accords de Lomé, tous sont conventionnés. On a déposé une plainte devant la Commission européenne. La France a été condamnée deux fois. La deuxième fois c'était le 5 juin 1995, car elle ne respectait pas l'égalité de traitement entre la CEE et un pays comme l'Algérie. Et pourtant l'article 39 dit : « *Égalité sociale contre toutes les discriminations* ». Maintenant, sur cette question, on a gagné au niveau juridique. Il reste à gagner au niveau administratif surtout depuis que Mme Notat est devenue responsable. Pour l'égalité des droits, il faut se battre. Moi je me battrais pour l'égalité des droits jusqu'à mourir. Mme Notat nous demande le passeport, elle est devenue la police judiciaire. Nous ne sommes pas d'accord. Le passeport c'est pour la douane, pas pour la Sécurité sociale. À la poste, on refuse le passeport et on

exige la carte de résident et là, à la CAF, il faut le passeport ! On se bat contre ça et contre plein d'autres discriminations. Un jour Moreau, du ministère des Affaires sociales, de la DPM, m'a dit : « *Oui, je sais, on a promis, mais on n'a pas de sous, on va faire une caisse spéciale !* » J'ai dit : « *Non, monsieur, nous on ne demande pas la charité, on demande l'égalité !* » Un autre jour il a fait une assemblée à la salle Saint-Bruno, il a commencé à parler sur l'intégration... J'ai dit « *Monsieur Moreau – et toute la salle était d'accord avec moi –, l'intégration, qu'est-ce que c'est l'intégration ? Si vous habitez dans un trois pièces et moi dans une seule pièce, je ne m'intègre pas avec vous, monsieur. Si votre enfant a le droit d'aller à l'école, à la cantine, de faire ça et de faire ça et le mien n'a pas le droit, comment voulez-vous que je m'intègre avec vous, monsieur ? D'abord l'égalité des droits en premier et l'intégration viendra après* ». Quand tout le monde est égal chacun choisit son chemin, ce qu'il veut. Il est libre. Si moi je te chasse, comment tu veux que je m'intègre avec toi ? L'intégration ça commence par l'égalité des droits. ÉGALITÉ DES DROITS. Avant l'égalité des droits il n'y a pas d'intégration. Il n'y a pas de confiance, même entre les travailleurs. Parfois j'ai entendu dire que la caisse de ma Sécurité sociale est vide, qu'il y a des travailleurs clandestins... Bien sûr qu'il y a des travailleurs clandestins ; est-ce que vous leur avez donné les papiers ? Pourquoi vous avez laissé les patrons qui profitent sur eux ? Donnez-nous ces papiers pour que les patrons soient obligés de les embaucher comme tout le monde. Là ce sont les patrons qui sont gagnants. Ils ne les déclarent pas à la Sécurité sociale. Ils profitent sur les mecs. La caisse de la Sécurité sociale est vide parce qu'il y a trop de chômage, et cette caisse elle devrait être gérée uniquement par les ouvriers.

COPAF : Et les droits politiques ?

Mustapha : Bien sûr il faut les droits politiques. Quand je dis égalité des droits, ça englobe tout. Moi je veux bien voter dans la commune, même s'ils ne veulent pas qu'on vote pour le Président. Sur la mairie, j'ai le droit de voter pour mon maire, mon conseil municipal. Je dois pouvoir avoir le droit de regard. Je paye mes impôts, c'est normal. Égalité des droits, ça regroupe tout. S'il y a des immigrés qui votent, il y a des maires comme celui qui empêche les enfants des immigrés de manger à la cantine qui ne pourraient plus faire ça. Même Le Pen, vous le savez, essaie maintenant de récupérer les Harkis et les pieds-noirs qui sont contre les immigrés. Il y a des Harkis qui sont partis au FN. Il a dit : « *Les Algériens doivent chercher dans leur pays, il faut qu'ils s'en aillent et le travail est pour vous* ».

COPAF : Et la situation actuelle des foyers ?

Mustapha : La situation est dangereuse. Les gestionnaires ont monté les loyers. Chaque fois ils montent les loyers, ça devient cher, très cher. Il paraît qu'ils ont débauché les femmes de ménage, licencié dans tous les foyers. Par exemple s'il y avait quatre femmes, ils n'en ont gardé qu'une ou même aucune. Peut-être ils vont embaucher quelqu'un une fois par mois. Le bâti s'est dégradé, par exemple au foyer de Bobigny. La SONACOTRA y a mis un directeur algérien, un vrai facho. Les résidents n'ont pas de délégués. Il y a une grande résistance à l'intérieur des foyers, partout. Partout il y a des révoltes, mais ils ne sont pas organisés, les malheureux. Comme je vous le disais tout à l'heure, voilà la bataille qu'on a perdue. Pour moi, comme on n'a pas laissé faire quelque chose de valable, ça veut dire qu'on n'a rien fait.

À Aulnay-sous-Bois, les résidents sont révoltés. La SONACOTRA a monté les loyers de plus de 50 %. À Bobigny toutes les allocations APL ont été retirées sous prétexte que les chambres de 6 m² sont trop petites alors que la SONACOTRA avait fait un arrangement avec la CAF pour l'APL. En plus, maintenant, dans tous les foyers, si quelqu'un est chômeur il n'est pas accepté, il ne peut pas rentrer. Si tu es déjà au foyer et que tu deviens chômeur, il te garde, mais pour rentrer, il te faut une ressource officielle : salaire, retraite ou invalidité.

COPAF : Comment imagines-tu ton avenir ?

Mustapha : Je ne sais pas, je n'ai rien décidé encore, ni l'un ni l'autre. Où je vais aller, je ne sais pas. Maintenant j'ai mes deux enfants ici à l'école et j'espère qu'ils vont continuer. La situation en Algérie n'est pas normale. Pour le moment, dans mon bled, ça va, il n'y a pas de problème. À Alger je n'irai jamais, il y a trop de monde. Si je pouvais aller à la campagne, avoir de l'air, un petit jardin...

COPAF : (rires) À la campagne, toi ? Sans association, sans militantisme, sans luttes, tu vas t'ennuyer à mourir.

Mustapha : J'aimerais bien rester tranquille. J'ai vieilli. Je suis à la retraite maintenant.

Annexe II

Interview par le COPAF de Ladji

(Le début de cette interview se trouve déjà cité dans le chapitre I, aux pages 21-22).

[...] *COPAF* : *Et après ton premier retour d'Afrique, qu'as-tu fait ? Voyais-tu les choses de la même façon ?*

Ladji : J'ai repris mon travail mais je n'ai pas habité rue Bisson. Le foyer avait été cassé, soi-disant que c'était un foyer-taudis. Un foyer avait été construit à la porte des Lilas avec des baraquements genre Algéco. Je suis resté là jusqu'en 1975. J'ai alors amené ma femme et j'ai quitté le foyer. J'ai habité dans un hôtel, rue de Crimée. Le patron de l'hôtel m'a donné un appartement de quatre pièces à Savigny-sur-Orge. Nous avons habité là-bas un an, mais c'était très loin. Aussi je suis revenu avec ma femme et mes deux enfants à Paris dans un studio vers la porte des Lilas. Mais la vie était devenue dure, dure. Ma femme ne voulait pas rester ; elle trouvait que c'était trop dur pour elle. Il n'y avait pas beaucoup de femmes africaines, elle restait toute la journée toute seule dans sa chambre. Si elle voulait voir une autre femme africaine, elle ne pouvait pas aller seule, loin, avec ses deux enfants. Elle allait un peu au foyer mais le plus souvent elle restait seule dans le studio. Moi je travaillais neuf heures par jour, de huit heures du matin à six heures du soir. Quand j'arrivais le soir à la maison, c'était déjà la nuit. Ça ne lui plaisait pas du tout, elle a préféré partir.

Quand tu es au foyer, tu vois tes copains, on parle, on oublie les soucis. C'est ce qui nous a poussés à habiter ensemble. Ça c'est une bonne chose. C'est mieux que d'habiter tout seul. Deuxième chose encore, quand tu habites tout seul, tu as toujours des conneries à faire : tu sors et quand tu sors tu vas peut-être faire une connerie qui ne te plaira pas. Quand on est deux ou trois, on discute, on oublie ce qui n'est pas bon. Quand tu amènes ta famille c'est encore mieux. Quand tu quittes le travail et que tu arrives à la maison, tu trouves ta famille, tu oublies le pays. Déjà tu as ta femme et tes enfants à côté. Mais pour ma femme c'était dur. En 1977 elle est partie. Ça a été très difficile pour moi. Quand je rentrais le soir au studio, je voyais la place de ma femme et de mes deux enfants. Je me souvenais d'eux, comment je jouais avec eux. Je n'avais plus envie de rentrer dans la chambre. Elle, je ne crois pas qu'elle ait regretté. Mais moi, au début, j'ai regretté quand elle est partie. Par un sens, maintenant, je suis content, car la situation actuelle est trop dure : il n'y a pas de travail, les immigrés sont toujours dans les discours des hommes politiques et aussi les enfants des immigrés actuellement sont tous devenus des voyous, enfin une grande partie. Aujourd'hui même je suis allé au consulat de Mauritanie et j'ai trouvé quelqu'un de chez moi. Il m'a dit qu'il regrettait, il a toute sa famille ici, toutes ses filles sont parties, des filles de seize, dix-sept ans... Elles sont parties.

COPAF : *Elles ne sont peut-être pas toutes devenues des voyous ?*

Ladji : Mais pour nous, c'est un peu pareil, quand tu n'es pas majeur et que tu quittes la maison avec quelqu'un que tu ne connais même pas. Le père ne serrait

pas ses filles. Partir de chez ses parents dans ces conditions c'est un peu être des voyous. C'est faire une vie contre les parents. Et surtout une fille de seize, dix-sept ans qui part avec un homme qui va faire n'importe quoi avec elle et un jour il va la laisser tomber, il ne va pas l'épouser. Elle va regretter. Elle se retrouvera avec un ou deux enfants, sans travail, et elle sera obligée de revenir chez les parents. Nous voulons que les enfants restent chez les parents jusqu'au mariage. Ce n'est pas tous les parents qui obligent les filles à se marier avec quelqu'un qu'ils ont choisi (pour elles) ; il y a beaucoup de parents qui suivent l'avis de leurs filles. C'est très dur d'élever ici des enfants. Ça ne donne pas l'avenir. Quant tu vois que ton enfant est parti, ça choque énormément les parents. Je suis très heureux que mes enfants n'aient pas grandi ici. Je suis tout seul mais je suis content. J'ai vu mes compatriotes, il y a maintenant quarante femmes du village (ici en France), mais leurs enfants ont tout le temps des problèmes. Ils me disent même que j'ai de la chance d'avoir ramené mes enfants au pays...

COPAF : Et après le départ de ta famille qu'as-tu fait ?

Ladji : Je suis resté au studio. Je dormais au studio mais je mangeais et discutais au foyer des Lilas. Puis j'ai quitté le studio et je suis allé au foyer. Mais il a été déclaré insalubre et donc il devait être cassé. Il y avait 420 personnes qui y habitaient. Au départ les gens n'étaient pas d'accord pour être partagés dans différents lieux. Puis la lassitude est apparue ; certains ont trahi et petit à petit ils sont partis. Vers 1980, on n'était plus que 120 personnes seulement. On a commencé à se décourager et on a accepté les propositions de la ville de Paris, à savoir aller dans des lieux où on a des proches. J'ai ainsi accepté d'aller au foyer de la Commanderie car j'y avais des amis, un oncle maternel. Quelques chambres avaient été bloquées pour les gens des Lilas ; nous y sommes allés à plusieurs... Les autres sont partis rue des Panoyaux, porte Pouchet, porte de la Villette et au nouveau foyer du 15, rue Bisson.

(La suite de l'interview se trouve dans le chapitre IV, aux pages 89-92)

[...] Mais avec l'arrivée de la Gauche on a pu partir au pays plus de six mois. On a pu regrouper les familles. Quand un enfant naît en France, il peut devenir Français. Et puis il a régularisé certaines situations d'immigrés qui travaillaient sans papiers depuis des années. C'est pour ça que les immigrés sont ravis avec l'arrivée de Mitterrand et qu'on est parti à la Bastille toute la nuit. Bien sûr, il y a eu des choses négatives sous Mitterrand mais il faut se souvenir des choses positives. Maintenant c'est un enfer pas seulement pour les immigrés mais aussi pour les Français. Avant Le Pen parlait contre les immigrés et on disait qu'il était raciste. Mais il y en a d'autres qui sont plus durs que Le Pen. On ne dit pas qu'ils sont racistes. C'est Rocard et la misère du monde, c'est Fabius qui parle des vraies questions, Chirac et les odeurs de cuisine, Debré et le Frigidaire. C'est l'État même qui pousse les Français et la classe ouvrière contre les immigrés. Avant, les Français moyens, on ne sentait pas qu'ils étaient racistes, on travaillait avec eux, on prenait le métro avec eux, on allait au bar, on allait danser..., on se sentait à l'aise. Mais quand l'État pousse les gens et dit des paroles racistes, alors les Français moyens deviennent racistes. On voit bien combien le rôle de l'État est important avec l'Afrique du Sud. C'est plus grave quand l'État est raciste, c'est l'enfer pour nous, alors. Du temps de Pompidou et de De Gaulle ce n'était pas ça. Quand Giscard est arrivé il y a eu des lois pour les immigrés et des lois pour les Français.

COPAF : Comment vois-tu aujourd'hui l'avenir des foyers ?

Ladji : Difficile. Les gestionnaires des foyers ne nous aident pas et n'assument pas leurs responsabilités. L'État finance moins et les gestionnaires disent que sans l'aide de l'État ils vont avoir des difficultés à gérer. Il faut que tous les habitants des foyers, nous défendions les droits des foyers. On ne peut pas tous trouver des appartements. Quand il y a beaucoup d'hommes célibataires, le foyer est une bonne solution ; on est bien, on s'entraide, on cause, on est ensemble et après chacun va dormir dans son petit lit ! La vie en appartement est plus dure. Et même un homme tout seul, comment et pour combien de temps peut-il habiter en appartement ? Le foyer c'est comme notre village. Je veux parler du mot "intégration". Ce n'est pas le foyer qui nous empêche d'être intégrés. 75 %, 80 % des gens sortent en pantalon et cravate ; la plupart des jeunes ont fait l'école ; on vit comme les Français, on va dans les bars, on va dans les restaurants français quand on a les moyens... On a des amis français. Dans le sens que je comprends "intégration", je dis : on est "intégré". Les gens qui habitent avec leur famille ne sont pas mieux intégrés que nous. Ce n'est pas en cassant les foyers et notre entraide qu'on va être intégré. On cherche à avoir toujours plus de contacts et d'unité avec les Français, avec le quartier, avec les autres foyers. On doit continuer ça.

COPAF : Et ton avenir ?

Ladji : Si tout va bien, quand j'arrive à l'âge de la retraite, je retourne en Afrique, je reste à côté de mes enfants. Ce sera leur tour de travailler. Il y en a qui vont à l'école et j'espère qu'il y en aura au moins un qui aura la chance d'aller dans une grande école. Ils vont travailler là-bas, mais si un pays accueille mieux que la France, peut-être certains essaieront d'y aller.

Annexe III

Interview par le COPAF de Mountaga Bathily

COPAF : Pourquoi avez-vous émigré en France, à quelle époque et comment s'est passé votre arrivée en France ?

Mountaga : En 1979, je suis parti de mon village. J'ai d'abord traversé le Mali et la Côte-d'Ivoire pour essayer d'aller en France. À l'école, on savait quelle était la situation de nos pays à cette époque, sans débouché, et on avait compris qu'il fallait s'expatrier. Surtout que pour nous l'émigration est une tradition. J'ai vu tous mes copains partir ; il m'est alors venu l'idée de partir en France pour faire quelque chose. C'est ce qui a joué en premier. Mais beaucoup de facteurs entrent en jeu. Il y a un problème culturel, mais aussi un problème climatique, qui fait qu'avant on pouvait cultiver la terre et gagner sa vie. Mais actuellement il n'y a pas de débouché pour un jeune au Sud-Sahel. La seule solution, c'est de faire fortune. C'est la raison de l'émigration aujourd'hui. À partir de 1970, cela est devenu une émigration de nécessité.

Quand je suis arrivé ici, la première impression que j'ai eue de la France, c'est que l'on ne nous disait pas la réalité. « *La France, le pays des droits de l'homme* », voilà ce que l'on entendait avant de venir ici. On quitte une société, une culture pour venir dans une autre culture ; avant de pouvoir la comprendre cela prend du temps, parce qu'on a vécu pendant vingt ans dans une société qui avait certaines directives et là on aborde une société qui n'est pas la même.

COPAF : Comment s'est passée votre arrivée en France ?

Mountaga : C'était l'époque de Giscard d'Estaing. On n'était pas en sécurité à l'époque, parce que le problème des clandestins était crucial. Quand on sortait, on pensait qu'on pouvait se retrouver à Bamako, ce qui fait qu'on avait toujours le sentiment d'être traqué par la police. La répression policière à l'époque était très forte. Combien sont venus et retournés comme ça, un jour, simplement parce qu'ils sont sortis acheter du pain ou allés chercher du travail. C'était affreux, même si on travaillait, chaque jour on partait en se disant : « *Peut-être qu'aujourd'hui, je me retrouverais à l'aéroport* ».

Un jour on m'a arrêté et j'ai passé deux jours au dépôt. Le surlendemain on m'a relâché, mais c'était une question de chance. Si on tombait sur vous, par exemple le week-end, on ne partait pas. Mais si on était arrêté entre le lundi et le jeudi, on partait. Moi, j'ai eu la chance de rester.

La question de l'émigration était cruciale à l'époque. Il y avait l'élection présidentielle qui arrivait, il fallait se donner une image. Il y avait la récession. La clandestinité était beaucoup discutée, médiatisée. Il fallait faire beaucoup d'expulsions. C'était au nombre d'expulsions qu'on comptait l'efficacité d'un ministre de l'Intérieur. M. Bonnet avait mis énormément de policiers dans les rues. La police organisait même des pièges. Par exemple, dans une rue qu'on savait sans issue, on donnait une

adresse en demandant tel nombre de manœuvres sachant déjà que c'était pour la plupart des immigrés qui allaient se présenter. Moi, j'ai vu ça en personne dans le 1^{er} arrondissement, où on avait demandé une matinée soixante-dix manutentionnaires. Mais c'était un coup bien préparé par la police. Et quand les gens sont arrivés en masse, on a vu le car de police venir directement fermer la rue et plus personne ne pouvait partir. Avant de sortir de cette rue sans issue il fallait présenter ses papiers. Tous ceux qui n'avaient pas de papiers étaient arrêtés. C'était comme ça à longueur de temps.

COPAF : Vous avez été régularisé en 1981 ?

Mountaga : En 1981, avec l'arrivée de Mitterrand, ça a été quelque chose de très positif dans le milieu immigré parce que les soutiens de famille se retrouvaient en sécurité pour pouvoir subvenir aux besoins de leurs familles. On ne peut pas imaginer ce que ça représentait. En attribuant un titre de séjour à un immigré, vous nourrissez une famille, vous produisez quelque chose en Afrique, des écoles... Vous touchez beaucoup de domaines simplement en attribuant un titre de séjour. Donc, pour le milieu immigré, quand on parle de régularisation, c'est une autre dimension. Mais c'est difficile pour celui qui ne comprend pas ces choses-là. À cette époque-là, la plupart de ceux qui sont aujourd'hui dans nos associations de développement faisaient partie de cette vague de régularisations.

COPAF : Quand vous êtes arrivé en France, qu'est-ce que vous avez fait comme travail ?

Mountaga : Au départ cela a presque coïncidé avec l'élection présidentielle. Je ne pouvais me déplacer que périodiquement pour aller voir les entreprises. Car cette psychose faisait que vous ne pouviez pas être quotidiennement à la recherche d'un emploi. À partir de l'élection présidentielle, j'ai commencé à travailler en banlieue, dans le 78, et cela m'a permis de mieux connaître le monde ouvrier. C'est là que j'ai commencé, en juillet 81, en pleine régularisation. Dans les Yvelines, je suis resté pendant deux ans dans une fonderie. Après, j'ai quitté les Yvelines pour revenir à Paris. Là j'ai travaillé à Rungis comme manutentionnaire. Parce qu'à l'époque, même si vous aviez l'ambition de faire autre chose, tout était lié au renouvellement du titre de séjour. On disait à l'époque que nous ne pouvions pas avoir un renouvellement du titre de séjour si on ne travaillait pas. Il fallait présenter un contrat de travail, un certificat de travail, une attestation. Donc la régularisation étant le plus urgent, il fallait prendre ce qu'on trouvait sous la main tout de suite pour pouvoir d'abord régulariser sa situation au niveau de la loi. Quand on a une sécurité administrative on peut résider et travailler dans ce pays en toute quiétude. Quand j'ai eu ma régularisation, j'en ai profité pour faire une formation. Je pensais à une formation de mécanicien Diesel. Mais à l'époque c'était très dur de trouver un centre de formation d'adultes, puisque au-delà de vos vingt ans, vous deviez passer par l'AFPA. À la première candidature que j'ai déposée on m'a dit qu'il fallait attendre cinq ans.

J'ai su que je n'aimerais pas toujours rester manœuvre, que j'aimerais profiter de mon niveau pour profiter pour faire autre chose. C'est à partir de là que le GRDR m'a orienté vers le machinisme agricole. J'ai fait six mois de machiniste Diesel, et c'était moi-même qui le payais parce que je n'ai pas bénéficié de stage de formation rémunéré, car je ne remplissais pas les

conditions, mais j'avais la conviction d'avoir un bon métier. Mais après six mois, malgré une certaine expérience dans ce domaine-là, je n'ai rien trouvé. Cela ne suffisait pas ; six mois, cela n'était pas une formation suffisante pour dire que l'on est diéséliste. J'ai demandé à travailler dans un garage comme apprenti pour avoir une expérience et continuer dans ce domaine, mais partout où je suis allé je n'ai pu avoir un centre de mécanique ou un garage pour parfaire mes connaissances.

À partir de là, je me suis dit que je ne pouvais pas continuer à courir après un projet, il faut savoir qu'on a derrière soi une famille à nourrir, il faut travailler. On ne peut pas rester au chômage. Donc j'ai abandonné mon souhait d'être diéséliste, il fallait travailler parce que le temps passait, et je suis retourné à mon ancien lieu de travail à Rungis pendant six ans. Autrement j'aurais voulu avoir un métier qui pouvait répondre à mes aspirations. Le fait d'être mécanicien où que vous soyez, vous avez quand même une formation qui peut être utilisée partout. Mais la chance ne m'a pas souri et je n'ai pas pu l'avoir. C'est à partir de Rungis que je suis rentré dans la vie associative.

COPAF : C'est à partir de votre travail que vous êtes rentré dans la vie associative ?

Mountaga : Oui, c'est à partir de mon travail que je suis rentré dans le mouvement associatif. Quand on est dans le monde du travail, c'est un autre terrain encore, c'est un autre apprentissage, parce que vous êtes dans le domaine social maintenant. Au travail on fait la connaissance du rapport entre l'ouvrier et le patron.

Qui est l'immigré ? C'est là qu'on le sent vraiment l'immigré. Sa faiblesse, le manque d'alphabétisation et l'exploitation qui s'en suit. C'est à partir de là qu'on peut essayer d'aller fonder quelque chose ; en tout cas, les deux entreprises dans lesquelles j'ai travaillé m'ont beaucoup influencé parce que partout où je suis passé je n'ai vu qu'injustices et indifférence...

(La suite de l'interview se trouve dans le chapitre III, aux pages 65-67)

COPAF : Votre patron de Rungis n'a-t-il pas cherché à vous licencier pendant cette année de grève ?

Mountaga : Non. Grâce à l'inspecteur du travail et au syndicat. Ils m'ont nommé délégué syndical. Et pour me licencier il fallait l'autorisation de l'inspecteur ; chose qui n'allait pas de soi. J'ai travaillé là-bas pendant sept ans, jusqu'en 1990, où j'ai été au pays. Je suis tombé malade. Je suis revenu une semaine avant la fin de mon contrat. Et quand je suis revenu, le patron il m'a dit : « C'est une fête pour moi Bathily, car j'ai le droit de vous licencier. Car dans votre contrat il était écrit que vous deviez reprendre lundi dernier, et aujourd'hui c'est trop tard ». J'ai essayé de lui faire comprendre que pour moi il y avait eu un problème. Il y avait eu un déraillement ; je n'ai pas pu rejoindre Bamako. Mais il n'a rien voulu savoir. Je lui ai dit : « Je vous ai écrit, voilà l'accusé de réception ». Lui m'a répondu : « Moi, j'ai rien. Ce n'est pas la peine de discuter, vous allez au bureau, on fera la fiche tout de suite ». Mais j'étais quand même satisfait de ce qui s'était passé, je suis intervenu dans différents domaines pour améliorer les conditions de vie des

salariés, il y a eu des douches, des toilettes, il y a eu des placards. Chaque année il y a deux fois des attributions de cirés, de bottes, car on travaillait en plein air avec rien comme protection.

COPAF : Il y avait des travailleurs maliens ?

Mountaga : Tous étaient des travailleurs maliens avec une majorité de clandestins. Dans le milieu du travail, tout ce qui intéresse les patrons c'est de travailler avec des clandestins. Car premièrement il n'y aura pas de problème de syndicat ; deuxièmement il sait qu'ils ne parleront pas. Ils ne pourront pas aller à la préfecture ou à la police dire : « *Venez voir, j'ai un problème avec mon employeur* », ni aux prud'hommes. C'est très important pour les patrons. C'est un moyen de diviser les travailleurs. S'il y a une majorité de clandestins et de réguliers, la balance penchera toujours du côté des clandestins, ils se diront si vous voulez faire la grève, faites-là, mais pas avec nous !

COPAF : À cette période, est-ce que les patrons faisaient des feuilles de paye à ceux qui étaient clandestins ?

Mountaga : Ils les déclaraient à l'URSSAF, car à l'époque tout cela n'était pas très contrôlé. Même maintenant, beaucoup de clandestins travaillent, et tant que l'argent rentre, la Sécurité sociale ne fait pas de problème. Mais c'est quand vous sortez que vous avez des problèmes. En tant que salariés de l'entreprise, on pouvait leur donner des bulletins de salaire, mais il y avait parfois des contrôles de la police. À Rungis on demandait l'aide des camionneurs. On pouvait échapper aux contrôles grâce aux camionneurs qui nous cachaient dans leurs camions. Cela faisait l'affaire de tous. Le patron et le responsable de Rungis étaient de connivence et chacun y trouvait son compte.

COPAF : Avec la circulaire de régularisation actuelle, on demande comme preuve des bulletins de salaire à des clandestins. Est-ce qu'on donne encore des bulletins de salaire à des clandestins actuellement ?

Mountaga : Ils continuent à en donner. Ceux qui ont des récépissés de réfugié, ils ont pu travailler et ont eu accès à un numéro de Sécurité sociale. Ceux-là n'ont pas voulu changer et ont gardé leurs anciens employés. Actuellement, il y a de nombreux clandestins qui ont des titres de Sécurité sociale, mais avec la nouvelle loi beaucoup ont changé de nom. Ils ont préféré prendre le titre de séjour de leurs cousins et travailler avec, quitte à être deux à travailler avec le même nom. Quand la police venait dans l'entreprise regarder le registre de l'entreprise, celui-ci paraissait dans la légalité. La police n'approfondissait pas les choses. Ils laissaient passer. Aujourd'hui il y en a beaucoup qui sont là, qui travaillent, mais qui ne travaillent pas sous leur propre nom, et ils ne peuvent pas se justifier devant la loi.

COPAF : C'est après votre licenciement de Rungis que vous êtes rentré dans le domaine associatif ?

Mountaga : Je me suis inscrit au chômage et je suis entré de plain-pied dans le domaine associatif, à IDS (Immigration-développement-Sahel), dans les associations de villages et les associations fédératives. Presque tout mon temps était pris dans les associations. Dans les années 1990-1995, j'étais très engagé dans les associations. Au départ, IDS était une initiative au vu des problèmes des clandestins. Il fallait trouver des dispositions pour les immigrés clandestins qui représentent dans certains cas un grand nombre

des membres des associations, selon les villages ou les régions. Compte tenu du problème des cotisations, on s'est dit qu'il fallait redynamiser ces associations. Il fallait qu'on définisse un nouveau statut pour eux, pour celui qui était en situation irrégulière, et chaque famille qui avait tout fait pour faire venir son fils aîné. Combien de temps le retraité va-t-il vivre, et celui qui a fait venir ici son fils ou son neveu ne risque-t-il pas de repartir avec lui parce qu'il est clandestin ? C'est un manque à gagner pour les caisses des associations villageoises, c'est un manque à gagner pour la famille et c'est un chômeur au niveau du village qui va être confronté à des problèmes sociaux. Ne faut-il pas essayer de transmettre le titre de séjour du retraité à son fils ou à un autre remplaçant ? Mais ces propositions n'ont pas abouti avec les officiels de l'époque. Sous la cohabitation, on pouvait négocier avec tel ou tel conseiller, mais pendant les changements, la personne partait, et il fallait reprendre à zéro. Ces changements de gouvernement n'ont pas donné beaucoup.

Il y avait une autre priorité que nous nous étions fixée dans le domaine de la coopération et du développement. Mais tout ça n'a pas abouti. Les gouvernements français n'ont pas été très sensibles à ces questions.

Je suis resté dans les associations de développement. Je me suis dit qu'à un moment, il fallait arrêter les problèmes politiques et s'intéresser au développement. La seule idée valable et cohérente était qu'il fallait aider les villages d'origine à créer quelque chose de productif pour les jeunes. Cela donnerait une autre image. Il y aurait une amélioration du cadre de vie. Avec ces associations, depuis 1983 jusqu'à maintenant, on a presque tout fait, tout ce qui était du domaine de l'État sur le plan social, médical, santé. Dans la plupart de ces régions à fort taux d'émigration, le gouvernement s'est désintéressé de ces choses-là, il ne construit plus d'école. Les associations les construisent. Les dispensaires, ce sont les associations qui les construisent aussi. Les médicaments, le gouvernement n'en donne plus, même les premières urgences, cela n'existe plus. Ce sont les associations qui font ça. Dans le domaine de l'agriculture, ce sont les associations qui se sont occupées de tout, adductions d'eau, forage... On a pris la place de l'État.

Maintenant la pluviométrie est si basse qu'on ne peut plus gagner sa vie à partir de la culture de la terre. Dans les années 70, quand il pleuvait, on pouvait encore travailler la terre et faire vivre la famille. Maintenant, il faut faire autrement, il faut envoyer de l'argent pour acheter des vivres. Donc les associations ont fait en sorte qu'il n'y ait pas de spéculation sur l'argent des immigrés. Les associations ont fait beaucoup et dans beaucoup de domaines. On voit au niveau du bilan du FMI ou autres qu'on tient compte de ce pourcentage de créations d'écoles, de maternités, de centres de soins, de développement de la campagne. Ce n'est pas le gouvernement qui fait ça, mais pourtant il en profite. Les associations sont les poumons. Nous on ne peut pas arrêter comme ça.

Cela a motivé la plupart des associations à faire du développement le point central. Tout le monde a joué le jeu. Aujourd'hui, tu dis qu'il faut une cotisation exceptionnelle pour un problème exceptionnel, tout le monde est d'accord. C'est presque devenu un devoir. Un exemple chez nous, il y a 155 F de cotisation mensuelle et ces cotisations sont réparties. Il y a 25 F qui restent sur une caisse de prévoyance qui garantit la Sécurité sociale des membres de l'association des résidents en France ; les 130 F sont pour les

projets du village. C'est à partir de ces cotisations-là que nous avons réussi à faire énormément de choses. Aujourd'hui, si vous demandiez aux membres de l'association d'arrêter, ils vous diraient que c'est impossible, car c'est notre poumon. C'était impensable dans les années 70. Les associations traditionnelles à l'époque ne voulaient pas donner d'argent. Mais actuellement elles ont une autre conception, elles ont une certaine ouverture, elles disent qu'il faut faire des sacrifices pour ceux qui sont restés là-bas. Et je trouve ça fantastique.

COPAF : Existait-il au départ des caisses de solidarité comme une Sécurité sociale ?

Mountaga : Elles étaient destinées au départ, à la sécurité des personnes. Par exemple, si quelqu'un tombait malade, il fallait le faire rapatrier et la Caisse s'en chargeait. S'il y avait des difficultés au pays, la Caisse jouait le rôle d'assistance. Si vous ne travailliez pas et que vous étiez chef de famille, si vous aviez fait six mois de chômage, si vous vouliez discuter de votre cas, on pouvait vous donner une somme pour faire vivre la famille.

C'est une forme de solidarité qui fonctionne encore et qui a toujours fonctionné. Ça fait aussi partie de notre culture. Toute personne qui se trouve là, qui travaille, qui a accepté de vivre comme ses aînés, il n'y a pas de problème, vous entrez dans la même catégorie. Si vous avez des problèmes, le village vous apporte son assistance. Si vous êtes arrêté, si vous avez des problèmes juridiques, si quelqu'un a été arrêté dans le domaine légal, par exemple lors d'une bagarre ou d'une agression, l'association peut financer des démarches administratives ou un avocat. Mais sur des choses illicites, l'association n'accepte pas de s'engager.

Ça fait que vraiment les caisses communautaires au départ étaient comme ça. Mais les caisses ont fructifié, d'où l'idée de faire des développements au village. Ce qui a amené que petit à petit on a vu que tel village peut faire ça, on se dit que nous aussi on peut le faire. Ce qui contribue à donner à la population un cadre de vie. La plupart des associations sont rentrées comme ça dans le développement. Beaucoup ont commencé par faire une mosquée pour les vieux, après on est rentré dans le système du développement. Ceux qui avaient besoin d'une école bâtissaient une école. On a presque terminé ce que l'immigré pouvait faire : écoles, coopératives, maternités, forages, adductions d'eau. On peut être très productif. Mais il manque aujourd'hui une infrastructure routière. Et cela l'immigré ne peut pas le faire, c'est un financement faramineux. On a voulu discuter de ce problème avec le gouvernement lors de la table ronde de Kayes, qui a coïncidé avec les charters et Saint-Bernard. On a dit que la région en avait besoin. Mais pour nous le résultat n'est pas certain. Cela fait trente ans qu'on est là et ce problème reste crucial. Voilà le domaine des associations. Elles ont gagné beaucoup en expérience, elles se sont enrichies dans beaucoup de domaines. Maintenant, c'est dans la continuité.

Ces régularisations qui arrivent ne sont qu'un élément parmi d'autres. La nouvelle génération qui arrive va prendre la relève. Eux sont déjà dans le circuit. Mais pour eux ce sont les papiers qui posent un problème. Si leur régularisation réussit, cela signifie que dans les années à venir il y aura une autre vision des choses ; on pourra trouver des solutions au niveau du pays, on pourra quitter ici pour aller travailler sur place, c'est-à-dire accompagner les plus jeunes.

Chose qui jusqu'à présent n'est qu'en discussion. Un bras ici qui s'en va en Afrique, c'est une source de revenus qui se tarit.

COPAF : Est-ce que vous pensez qu'il y a maintenant une reconnaissance des associations de développement ?

Mountaga : Non, elles ne sont pas reconnues, elles n'ont pas de relations avec les ONG, ce qu'elles auraient voulu. La plupart des gouvernements voulaient que les associations passent par les ONG. Mais étant donné qu'au départ la plupart des ONG ne nous ont pas pris au sérieux, nous ne les avons pas non plus prises au sérieux. Pour l'aide au retour, soit vous déposez votre titre de séjour, soit vous passez par une ONG qui vous aide à partir avec une formation de retour ; mais en réalité ce n'est pas une formation. On a voulu discuter de ce problème à fond : si le gouvernement veut essayer de résoudre les problèmes de l'immigration, qu'il écoute déjà les recommandations de nos associations de développement. À partir de leur compréhension des choses, limiter le flux migratoire ne peut se faire que si l'on agit sur place. Ce que font les associations de développement c'est bien, mais il n'y a pas de suivi suffisant. Les ressortissants qui vont là-bas sur place pour animer les projets de développement ont aussi des familles à nourrir ; qui va les payer ? Tout le poids d'assistance de cette famille repose sur l'association. Par exemple : si je pars demain et qu'il y a un problème et que je ne peux pas rentrer en France après trois ans ou quatre ans, c'est la catastrophe. Les membres de l'association ici peuvent à un moment donné dire que ce n'est pas rentable et qu'on ne peut pas continuer à le payer. Donc les gens ont peur. Qu'est ce qu'il faut faire maintenant ? Au lieu de dire d'aller là-bas travailler, qu'ils essaient de nous accorder des délais, pour que quelqu'un qui veut faire un suivi de développement sur le terrain ne soit pas handicapé ensuite s'il veut revenir en France. Mais si cela n'est pas résolu, beaucoup hésitent à laisser leur emploi pour un projet qui n'est pas sûr de marcher. Ou alors c'est toutes mes ambitions qui ne se réaliseront pas parce que je n'ai pas de financement pour faire ça. On a demandé une subvention au ministère de la Coopération pour financer ces départs-là, pour aider cet acteur du développement. Car s'il a une famille à nourrir, le salaire de 500 F que lui versera l'association, ce n'est pas beaucoup. Le niveau de vie là-bas dépasse ça.

COPAF : Ce serait là reconnaître un statut particulier d'acteur de développement ?

Mountaga : Jusqu'à présent le gouvernement n'a jamais pensé à ça, ou n'a jamais accepté de le faire. C'est toujours en suspens. On reconnaît sur le terrain que les associations ont fait beaucoup de choses, mais dans les faits, ici, on ne s'aventure jamais, on dit d'attendre. C'est un problème crucial pour les associations dans la région de Kayes (Mali), Tambacunda (Sénégal), Selibaby (Mauritanie). Peut-être un jour avec cette confrontation d'idées, avec Acteurs Ici et Là-bas, IDS, avec cette multitude de confrontations, le gouvernement comprendra un jour qu'il faut accorder un statut particulier à ces gens qui veulent rentrer développer le pays. Le suivi ce n'est pas un an ou deux ans, c'est dans la continuité. Celui qui a initié le projet a beaucoup plus d'ambition que celui qui est sur place. Le villageois n'a pas cotisé et se sent moins concerné. Pour lui c'est un projet qui vient d'ailleurs.

COPAF : Mais comment amener à une réflexion sur ce sujet ?

Mountaga : Pour nous, ce qui est fait au village appartient au village ; mais eux ils voient cela différemment. Ils disent : « C'est vous qui l'avez initié,

c'est votre problème ; si vous voulez que cela réussisse, venez ! » Nous qui sommes là, nous voyons que ceux qui auraient la capacité de mener à bien ces projets là-bas ne peuvent pas rentrer car ils auront du mal à donner autant que les autres à leur famille. Dans toute cette région, on est rentré dans une spirale de construction, tout le monde est en train de monter des murs en béton. Tu vas te retrouver en décalage, car tout cela demande un investissement. Tout le monde veut une maison en dur, et toi aussi il faudra que tu la fasses. Mais l'association presse et dit : « *C'est de toi seul qu'on a besoin, c'est toi qui est le plus apte à diriger ce projet* ». Il faut donc une assistance financière de la part du ministère de la Coopération pour cette personne. Mais cela n'existe pas aujourd'hui.

Il y a aussi le problème de la formation. On a discuté avec toutes les associations : Ici et Là-bas, ASTI, IDS, tous ceux qui ont des relations avec les associations villageoises. La préoccupation majeure, qui est ressortie de tous les débats, c'est le problème de la formation. Au départ, on a dit qu'on allait faire des formations de six mois, d'un an. La plupart de nos associations ont dit que si vous voulez nous aider, formez des jeunes qui veulent travailler sur place. Le parc mécanique dans cette région est énorme, mais il n'y a pas de mécaniciens. Il serait préférable de former cinq à six jeunes dans une formation de longue durée (quatre à cinq ans) pour qu'ils soient de véritables mécaniciens. Arrivés sur place, ils n'auraient pas de problèmes car il y a beaucoup de choses à faire.

Mais les moyens des ONG sont limités. Ça aussi c'est un handicap au niveau des associations ; le gouvernement ne leur donne pas les moyens. On n'a pas voulu résoudre les problèmes. Il aurait fallu que l'AFPA (la formation des adultes) accepte de former des gens, cinq à dix personnes pendant quelques années. Ces cinq à dix personnes sur le terrain pouvaient être des réparateurs mais aussi des formateurs. Mais cela n'est jamais accepté.

Mais on a la volonté et l'espoir. Beaucoup de projets initiés au village ont été très importants et on continue encore. Parce que chaque projet a des qualités et des défauts, mais en les corrigeant successivement, on arrivera à faire quelque chose de bien.

COPAF : Même avec plus de chômeurs, les ressortissants ici continuent-ils à verser autant de cotisations ?

Mountaga : Tant que vous êtes salariés ou indemnisés au chômage, vous continuez à payer les cotisations. Ces cotisations ne s'arrêteront jamais, tant que vous êtes là, tant que vous travaillez. Elles s'arrêtent quand vous êtes retraités. Les associations ont pensé à d'autres formes de gains pour élargir leurs budgets. C'est par exemple le prêt. Si vous avez un problème financier, vous savez que la banque ou la poste ne permet pas d'obtenir un prêt, vous allez voir l'association qui va vous prêter de l'argent à hauteur de 5 000 F, moyennant un pourcentage de 10 % tous les trois mois. C'est quelque chose qui a été instauré avec l'accord de tout le monde pour satisfaire les besoins des membres et rapporter au projet. C'est ce qui a motivé l'association. Nous avons été les premiers à faire ça ; la plupart ont compris l'intérêt de ce prêt-là, qui rapporte dix fois le montant de la cotisation annuelle. Il vaut mieux encourager ça que de se baser seulement sur les entrées des cotisations.

Il y a aussi les soirées que l'on fait, mais ça rapporte très peu. En tout cas, il y a beaucoup d'associations qui ont des idées pour trouver de l'argent en plus des cotisations.

COPAF : Et quand vous êtes arrivé en France, où habitiez vous ?

Mountaga : Toujours au foyer Masséna. Quand quelqu'un vient, son premier point de chute c'est le foyer. Même s'il loge ailleurs, il passe au foyer, il donne le bonjour, explique comment va le village, et puis il retourne chez lui. Moi, à ma première arrivée je suis allé au foyer, et comme la plupart des célibataires habitent là, j'habite avec eux. À part quand j'ai travaillé dans les Yvelines, depuis 1983 j'habite au foyer Masséna. Il y a beaucoup de choses à dire : les problèmes internes au foyer, les relations entre les résidents eux-mêmes, et le problème entre l'association gestionnaire, le gérant et les membres du foyer.

COPAF : Qu'est-ce que la vie dans un foyer ?

Mountaga : Tout d'abord, comme le disait le rapport Cuq, si vous entrez dans un foyer c'est comme si vous entrez dans un village. Il a ses coutumes, ses traditions. Dire quelque chose de mal sur ce foyer, c'est mal comprendre le foyer. Dire que le foyer donne une image négative, c'est mal comprendre la société africaine. Je donnerai comme exemple la relation de solidarité des Africains entre eux. On a vu que dans la plupart des cas on reste soudé les uns aux autres. Personne ne se trouvera isolé, il est encadré, il ne se retrouvera pas à la rue. L'immigré, même s'il a un problème, il est assisté comme au village. C'est cela qui a fait que nous avons accepté de vivre dans ce cadre de vie. Il y a une certaine hiérarchisation dans le foyer, une certaine discipline, le respect des personnes, il faut une organisation sociale à l'intérieur. Le respect des supérieurs, des aînés qui sont là quand il y a un problème, c'est avec eux qu'on traite, même s'ils n'ont pas la connaissance de l'extérieur, de la société française, nous on va les écouter. On va leur dire : « *On a tel ou tel problème ou projet* ». Ils nous donnent leurs avis et on essaye de l'appliquer. Ça c'est l'aspect social du foyer. Quand on voit un jeune qui est un peu incontrôlé, il y a un conseiller villageois qui l'appelle et qui essaye de lui dire que son devoir est d'avoir une image de respectabilité. S'il est intelligent, il essaye de se ressaisir et de faire quelque chose de bien. D'autres se disent : « *Nous sommes dans un pays de liberté, on fait ce que l'on veut* ». Mais généralement cela se finit mal avec ces gens-là, car quand on essaye de vivre dans un cadre de vie, on ne peut pas se laisser déborder, cela n'amène qu'à des choses contraires à la raison. C'est aussi le cadre de nos associations ; nos réunions se font dans ce lieu-là. Lorsqu'il y a des problèmes sociaux à l'extérieur, entre les couples par exemple, ils viennent en discuter au foyer comme au pays. On peut essayer de discuter de certains problèmes relatifs à la société. Tout cela est possible parce qu'il y a le foyer. On ne peut pas discuter de tout ça dans une HLM. Comment peut-on tenir des réunions de dix à quinze personnes dans une HLM ? Ils vont dire : « *Nous sommes envahis* » car ils ne comprennent pas le fonctionnement de la société africaine. Le foyer est mieux adapté à cette culture. Il doit y avoir un aménagement de ce lieu de vie certes, mais il ne faut pas dire comme le dit le rapport Cuq, qu'il faut détruire les foyers, au contraire.

COPAF : Et la gestion des foyers ?

Mountaga : Le problème entre les résidents et les associations gestionnaires, c'est une véritable lutte, même si des choses ont été améliorées et si on a trouvé des solutions. Depuis les années 70 jusqu'à ce jour, il y a eu des étapes successives de luttes, puisque la gestion des foyers a été confiée parfois à des groupements qui n'avaient aucune volonté de comprendre notre fonctionnement. Tout ce qui les intéresse c'est d'exploiter à fond les résidents en tenant compte de ce qui est dit à la télévision. Parce que l'immigration est très mal vue, que ce soit dans les tribunaux, dans l'Administration et avec l'orchestration des médias aussi. Les médias ont fait leur jeu. Les associations de gestion ont essayé de calquer leur comportement sur ces réactions-là. Pour elles vous ne pouvez rien dire. « Payez et ne discutez pas ! » On a fait un amalgame entre l'activité collective des usines et celle des foyers qui devrait être rentable comme une usine de production, alors que c'est un cadre de vie sociale bien défini. Ça a été le problème pendant les vingt dernières années. Au départ, il n'y avait pas de mouvement étoffé qui puisse répondre à bon escient aux préoccupations des associations de résidents.

Se posent aussi les problèmes de vétusté des foyers, car on n'envisageait plus de réhabilitation des foyers, alors que chaque année il y avait une augmentation du nombre de résidents. C'est ce qui a provoqué une réaction des associations, et ce qui a poussé notre foyer depuis 1992 à manifester son dégoût. L'AFRP, qui gérait une vingtaine de foyers en région parisienne, tout ce qui l'intéressait c'est que les résidents payent et il n'était pas question de réhabilitation. Il n'y avait plus de bail car le gérant avait déjà des problèmes avec le propriétaire de l'immeuble. Il ne le payait pas sous prétexte que les résidents ne payaient pas leurs loyers. Ce cas a été en justice avec le propriétaire d'un autre foyer Terres-au-curé, habitat français je crois, puisque le propriétaire s'est exprimé en accord avec le gestionnaire. Il a demandé l'expulsion des locataires sous prétexte qu'ils ne payaient pas leurs loyers. Ça c'est inadmissible de dire que nous ne payons pas de loyer. Ensuite l'avocat des résidents est intervenu et a prouvé que les résidents payaient régulièrement leurs loyers dans les dates précisées. C'est là que le propriétaire était étonné, car il croyait le gérant. Quand il a vu les preuves du paiement régulier il a demandé d'annuler le contrat avec l'organisme gestionnaire et lui a demandé de quitter le foyer.

Les propriétaires des foyers ont compris que les problèmes sont le contraire de ce qui était dit. À partir de là, la plupart d'entre eux ont engagé des poursuites à l'encontre des gestionnaires comme l'AFRP parce que ce qu'ils disaient n'était pas la vérité. La vérité était que les organismes gestionnaires voulaient simplement accaparer des sous. Mais quand le problème est arrivé devant les tribunaux, cela a fait tache d'huile, ce qui a fait que la plupart des foyers sont entrés en lutte, ou ont continué leur lutte pour se débarrasser de ces gens-là qui ternissaient leur image. Dans notre foyer, depuis quatre ans, les gens ont continué à payer et à respecter les ordonnances des tribunaux ; mais le gestionnaire AFRP n'a pas accepté de respecter ces ordonnances et pourtant il n'a pas été sanctionné après quatre ans. Les résidents se demandent s'il n'y a pas une complicité quelque part. Il est sans bail et perçoit le loyer. Il ne paye pas le propriétaire, on va devant le juge et cela ne change rien. Les résidents se demandent si ça vaut le coût de se battre et pourquoi on ne veut pas le condamner. Même si les preuves sont là, on ne nous dira jamais qu'on a

raison. Ça a beaucoup choqué les immigrés. Beaucoup de résidents ont payé deux fois le loyer. Car le gestionnaire s'est permis d'aller saisir les comptes personnels des résidents. Si de tels actes se produisent, vous voyez le raisonnement des résidents, mais est-ce que la justice existe ? Ils disent : « *Je suis en règle, je paye mon loyer et en plus on va puiser dans mon compte mes revenus* ». Plus personne ne comprend.

COPAF : Combien de résidents ont eu des saisies ?

Mountaga : Il y a eu une soixantaine de résidents. Ça va d'un million cinq cents à six millions de centimes. Chaque fois que vous recevez un courrier de la banque ou de la poste, vous vous dites : « *Ça c'est la saisie qui arrive !* » Ça a beaucoup travaillé les gens. Notre chance a été que la préfecture a écrit une lettre au gestionnaire pour qu'il quitte les lieux. Cette lettre est tombée dans les mains du comité. La préfecture demandait à l'AFRP de quitter les lieux car elle n'avait pas de bail. Alors, là on est resté ébahi. On a demandé à notre avocat de la lire. Alors on a mené des recherches au tribunal du treizième. On a vu qu'il y avait un avis d'expulsion de l'AFRP, qu'elle ne devait plus rester là. Il ne pouvait plus affirmer qu'il était gestionnaire et nous demander des sous. Nous avons cessé de lui donner de l'argent. Mais pendant ce temps, nous avons continué à payer notre loyer à un huissier. Mais comble de malchance, les ordonnances du tribunal disaient que l'huissier pouvait, si besoin était, donner de l'argent au gestionnaire pour des travaux en présentant des factures. Il y a eu une entente entre eux, car tout l'argent qui est parti chez l'huissier a été remis au gestionnaire. On n'a pas pu récupérer cet argent.

Aujourd'hui, on a mené des enquêtes. Le propriétaire a dit : « *J'ai demandé que l'on vous retourne tout cet argent* ». Mais quand on a demandé l'argent on nous a répondu qu'il n'y avait plus rien. On a saisi l'Administration, une enquête a été faite. On nous a dit que l'argent est allé à l'AFRP et qu'il a payé ses salariés et qu'il n'est pas question de nous le reverser. On a demandé une contre-expertise. La semaine dernière on a reçu une lettre de la cour d'appel qui arrête tout. Quel peut être l'état d'esprit des résidents si on ne leur dit pas la vérité sur la gestion du foyer ? On a tout perdu. Notre avocat s'est bien battu. Pour qu'on puisse savoir la vérité, il a fait appel sur appel, mais il n'a pas réussi. Samedi dernier je suis allé chercher ma lettre recommandée qui disait que le deuxième appel est rejeté ; il n'y aura pas de contre-expertise. On s'en tiendra là. Aujourd'hui, on a entamé des négociations avec le syndic qui a demandé qu'on lui redonne quarante millions sur les saisies, mais on n'a pas cet argent. On attend aussi un autre jugement qui va avoir lieu au mois de septembre. Est-ce qu'on va récupérer cet argent ? C'est un gros point d'interrogation. Puisque depuis le dernier trimestre de 1996, où l'on a commencé les négociations, jusqu'à présent rien n'a abouti.

Vraiment, c'est un combat quotidien. Cela veut dire qu'on essaye de faire une pression sur le foyer et les résidents pour les décourager. Les gestionnaires ne veulent pas entendre parler de tout ce qui concerne les problèmes de revendications. Ce qui est dommageable c'est que les tribunaux quelque part jouent leur jeu. Et c'est ce qui nous étonne le plus. On considère que ce problème est très grave. C'est inadmissible de faire vivre des gens dans de telles conditions ou de leur faire subir des extorsions de fonds de cette façon illégitime. Les résidents n'ont pas compris. On a gagné sur une partie car une réhabilitation est en cours, il y a aussi un accord pour ce qui reste des sous qui doivent nous revenir, mais les gens n'y croient

plus. Dans le déroulement des choses, on voit qu'ils ont raison de dire qu'on n'y croit plus. On a mis tellement de temps que l'espoir diminue petit à petit. On voit après la lutte que maintenant les nouveaux gestionnaires ont une certaine réserve, mais ils veulent reprendre le dessus et continuent à faire de l'exploitation. Pour eux l'ambition, même si c'est une association loi 1901 qui gère le foyer, c'est que le foyer soit rentable. C'est ça le maître mot. Même si ce sont des logements sociaux, leur idée c'est comme pour une usine : ça doit être rentable. On ne revient pas là-dessus. Aujourd'hui, dans notre foyer, on a beau dire que des choses ne vont pas, par exemple qu'il manque une ampoule, on nous répond : « *Oui, mais ça coûte cher* » Quand on met en jeu le problème de la rentabilité face au confort social, surtout dans un foyer, tout ce qui concerne l'achat de matériel, on nous répond que la réhabilitation coûte cher. Mais ils ont compris que les foyers ne se laissent plus faire. Aujourd'hui il y a beaucoup de choses positives qui ressortent de ces mouvements. Premièrement, l'idée que les foyers peuvent rester unis, se battre et gagner. Les résidents ont maintenant une expérience des tribunaux et des démarches juridiques. Avant il y avait une inconnue ; aller au tribunal, cela signifiait aller en prison. La plupart maintenant savent qu'ils ne doivent plus avoir peur de demander leurs droits, c'est un problème de justice. Cela c'est à l'actif des associations. Beaucoup s'engagent maintenant sans crainte, car ils savent que d'autres les ont devancés. L'expérience dans ce combat-là, comment il faut conduire le débat avec les gestionnaires, c'est une expérience pour les immigrés. Ça c'est un plus.

Deuxièmement des associations apportent maintenant un appui de l'extérieur. Ça on ne l'avait pas exploré avant. On essaye maintenant de tisser des liens avec d'autres associations pour comprendre comment il faut faire pour organiser notre cadre de vie. Les gestionnaires ont pris conscience qu'il y a eu un grand changement dans les foyers. Ils ont pris du recul mais c'est relatif. Car c'est en fonction du mouvement associatif que les gestionnaires réagiront ou non.

COPAF : Avez-vous un droit de regard sur la gestion ?

Mountaga : Non, on ne fait pas ça. Récemment, notre nouveau gestionnaire voulait faire une augmentation au mois de juillet, alors que nous avons négocié pour qu'il y ait une seule augmentation annuelle. Il nous disait que le FAS avait redéfini ses calculs pour les aides de l'ATL. On lui a dit non. On attend la fin de l'année. Dans l'immédiat on ne fera aucune augmentation. On verra avec le dossier précis, car apparemment ils ont plafonné les aides au niveau du SMIC, alors qu'avant c'était jusqu'à six mille francs. Bientôt les résidents du foyer n'auront plus d'aide par le FAS. Quelqu'un qui paye 1 300 F de loyer n'aura plus d'aide, c'est incompréhensible. 20 % à 30 % de son salaire va partir pour son loyer. Le FAS a une vocation d'aide et il ne devrait pas agir comme ça.

COPAF : Maintenant, le gestionnaire reconnaît-il l'association des résidents ?

Mountaga : Au départ, il ne nous reconnaissait pas. Mais depuis qu'il a perdu, le nouveau gestionnaire discute avec nous ; il est forcé de nous reconnaître malgré lui. Car il aurait voulu un *statu quo*, que personne ne dise rien et qu'il puisse imposer ses choix.

COPAF : Par qui sont contrôlés les gestionnaires ?

Mountaga : Ils ont leur propre structure. Peut-être que l'État peut les contrôler. Mais actuellement ils ne sont pas contrôlés. Ils ne doivent de comptes à personne, sauf s'il y a un délit. Ils ont un président et ne rendent des comptes qu'à leur président. Le gestionnaire doit payer une location au propriétaire. Tout ce qu'il gagne c'est pour son bénéfice. Et chaque gestionnaire fait ce qu'il veut sur les prix.

COPAF : Quelles sont les différentes sortes de foyers ? Y a-t-il des travaux de réhabilitation ?

Mountaga : Il y a des foyers avec des chambres à trois lits, d'autres à deux lits ou à un lit. Celui qui est en chambre individuelle ne paye pas le même prix que celui qui est en chambre à deux, et pas le même que celui qui est en chambre à trois lits. Il n'y a pas de critères définis entre les différents foyers, par exemple les prix ne sont pas les mêmes entre un foyer du dix-huitième ou du treizième. Par exemple chez nous, nous sommes à trois par chambre ; chacun paye 813 F, ce qui fait environ 2 500 F par mois et par chambre, mais si vous allez juste à côté, c'est 1 300 F. Mais chez nous il y a une réhabilitation, et ils augmenteront le prix quand ils arriveront à la fin des travaux. Il y aura une négociation avant de monter jusqu'à 1 300 F parce que nous n'avons pas le même confort ni le même cadre de vie. Toutes les chambres chez nous sont à trois lits. Ils nous ont proposé pour la réhabilitation des chambres individuelles, en coupant les chambres actuelles par du contreplaqué mais cela n'isolait rien, ce n'était pas un confort supplémentaire. On a refusé. Dans certains foyers, ils ont coupé des chambres par du contreplaqué, mais cela n'a servi à rien. Vous entendez celui qui discute et les chambres sont plus petites. Ils peuvent appeler ça un studio, mais en réalité ce n'est pas un studio, c'est simplement un cloisonnement avec un lit à l'intérieur, avec une seule fenêtre. Nous on a dit, on préfère qu'ils aménagent nos chambres à trois lits. Mais les travaux tardent. Depuis le mois de novembre 1996, ils n'ont fait que trois étages. Ça fait bientôt neuf mois, les cuisines ne sont pas terminées, les toilettes sont à reprendre. Le propriétaire a pris des entreprises qui font mal le travail. On doit avoir des réunions avec eux pour dire qu'on ne donnera plus de chambre à faire tant que tout n'est pas fait correctement. Ça ne sert à rien de faire les chambres à toute vitesse et de nous dire ensuite : « Vous avez tout le confort » alors que tout est mal fait. On va arrêter tout, il faudrait qu'ils fassent déjà bien ce qu'ils ont fait. Dans certaines chambres, ils ont oublié de faire passer le courant. On leur a dit, mais cela n'a pas encore été fait. Dans les douches, ils ont mis des siphons dans des endroits élevés de sorte que l'eau ne s'écoule pas. On vit tous ces problèmes. Il faut expliquer cela pour que les gens comprennent ce qu'on vit.

COPAF : Qui vous a soutenu dans votre lutte ?

Mountaga : Ce sont des organismes comme la CNL, le GISTI et la Ligue des droits de l'homme. Cela a beaucoup influencé la démarche juridique lorsqu'ils sont venus parler des problèmes de droits de l'homme. Maître Leclerc nous a beaucoup défendus contre le gestionnaire. Il dit que celui-ci se croit au-dessus des lois. Ce jour-là il y a eu un tournant. C'est grâce à l'aide de ces organismes que l'AFRP a perdu. Les relations avec les associations comme Acteurs Ici et Là-bas sont venues amplifier les choses.

dans le bon sens pour qu'on soit plus sensible au problème des foyers. Car jusqu'ici c'était un lieu très fermé. Par exemple, nous sommes allés trois fois à la mairie. Une fois quelqu'un s'est déplacé, mais avant de le convaincre il a fallu trois interventions. La première fois on nous a dit qu'il fallait d'abord que nous payions notre loyer, mais qu'on a des problèmes avec notre gestionnaire. Le jour où quelqu'un de la mairie s'est déplacé, il pleuvait énormément, l'eau ruisselait dans l'escalier. Alors là, il a changé d'avis. Il a vu que les peintures sont parties, mangées par l'humidité. Il est allé voir le gérant pour lui demander ce qui se passe. Il a dit qu'il allait voir Toubon. Mais depuis on ne l'a pas revu.

C'est la réaction de la plupart des officiels qui ont une image négative des foyers. Par exemple, l'inspecteur de la brigade financière, que l'on avait mis à nos trousses, quand il est venu et qu'il a commencé à visiter le foyer, les toilettes sans portes, des fenêtres plombées, il a dit : « *Vraiment, on n'accepterait pas de mettre un chien ici !* » Maintenant, il a une autre vision des choses. Il a posé des questions à l'ancien gestionnaire, depuis combien d'années on n'a pas peint ces murs. La préfecture aussi est venue et a compris. Ils se sont fait une autre image des foyers car ils avaient une image fautive véhiculée par les médias. C'est à l'actif de ce mouvement-là. Cette lutte a amené beaucoup de positif dans le débat sur le problème de l'immigration.

COPAF : Que penses-tu de l'image des foyers actuellement ?

Mountaga : Pour l'instant, je pense qu'elle est toujours négative. On voit les foyers comme des ghettos de délinquance. Mais simplement ils n'ont pas compris les foyers ; au contraire, à l'intérieur des foyers il y a une autodiscipline. Il ne faut pas laisser s'installer cette mauvaise image des foyers. On a toujours essayé de cadrer la plupart des jeunes. La nouvelle génération n'a pas le même point de vue que nous. Mais il y a l'influence de la première génération et la discipline qu'ils appliquent, qui n'est pas une discipline arbitraire mais une certaine compréhension des choses. Les gouvernements se sont limités à poser des questions à certaines personnes, mais pas à des vrais responsables et ça ne traduit pas la réalité. Mais nous on aimerait qu'il y ait davantage de contacts entre Français et immigrés et aussi qu'il existe beaucoup plus de relations entre les associations et l'Administration pour qu'elle puisse comprendre ce qui se passe, qu'elle puisse apporter une amélioration du cadre de vie et pourquoi pas pour définir ensemble ce qu'il faut faire pour l'avenir de l'immigration. Car pour l'instant, nous savons que les portes nous sont fermées, en tout cas c'est ce qu'on voit. Si aujourd'hui il y avait une discussion plus raisonnée des choses, je pense que cette image négative passerait.

COPAF : Que pensez-vous des propositions de réhabilitation qui visent à faire des petits foyers ?

Mountaga : Ce qu'ils veulent faire, en fait, serait d'eupéaniser les foyers, quitter ce système de solidarité et de convivialité, de forger l'individualisme et faire en sorte que chacun reste chez soi dans des chambres individuelles. Nous ne sommes pas habitués à ça. Par exemple, si c'est chez untel que l'on se retrouve tous les jours, on discute ici, on passe le temps à débattre des choses. Comment vont s'exprimer les gens après une telle réhabilitation ? Il faudra bien tenir compte de la culture de ces personnes. Le problème de l'immigration s'est toujours focalisé sur les

foyers. Mais d'autres sociétés sont là, comme les Asiatiques. On dit toujours que les foyers sont très grands, qu'ils font trop de bruit. Mais c'est normal s'il y a deux cents ou trois cents personnes et si on n'a pas essayé d'améliorer les conditions de vie pour qu'ils puissent se retrouver quelque part et discuter, ils vont se retrouver dehors. S'il y avait dans les foyers des petites salles communes où les gens puissent se retrouver à discuter entre eux, et que cela ne soit pas simplement un grand hall, je pense que l'on améliorerait le cadre de vie. Mais là c'est toujours cette négativité qu'il faut combattre le plus.

COPAF : Et au niveau du voisinage ?

Mountaga : Il n'y a pas de dialogue entre le quartier et nous mais il n'y a pas non plus de tiraillement ou de plainte du voisinage. À l'avenir nous aimerions bien développer un dialogue avec le quartier.

COPAF : Est-ce que les gens osent rentrer dans les foyers ?

Mountaga : Effectivement, comme on a diabolisé les immigrés, pour eux un immigré c'est quelqu'un de très violent et de très bavard. Pour eux, quand vous entrez dans un foyer, vous n'êtes pas sûr de sortir dans de bonnes conditions ni même vivant. Généralement les gens n'osent pas s'aventurer aux portes des foyers, encore moins rendre visite à quelqu'un à l'intérieur. On ne connaît pas les foyers. Si on n'a pas de contact avec les gens, ils interprètent ce qu'ils voient à partir de ce qu'ils ont appris. Ils n'ont pas l'habitude de ce qui n'est pas conforme à la société européenne ; ils voient que l'on vit à plusieurs, que l'on mange avec les mains, avec des coutumes propres à l'Afrique, ils se disent que ces gens-là sont des primitifs. Mais je crois que beaucoup de gens commencent à comprendre que ce que disent les médias ne correspond pas à la réalité. La génération qui arrive, qui est née dans les HLM et qui vient visiter les foyers, vient avec des copains, essaye de comprendre la vie ici. Petit à petit, les gens auront une autre image des foyers. Nous on a fait une fois une démarche au niveau du foyer des jeunes travailleurs pour faire des débats ensemble, pour que les gens puissent s'exprimer. Mais on ne l'a fait qu'une seule fois, car le gestionnaire d'à côté n'était pas d'accord avec le nôtre. Sinon on se côtoie d'une rue à l'autre, sans plus.

Au niveau du quartier, jusqu'à présent, on n'a pas fait de réunion comme ça. Je pense que beaucoup dans le quartier sont de milieu immigré. Mais, petit à petit, en faisant une conférence-débat, les gens auront une autre idée des choses. Le fait de rester comme ça, c'est toujours l'image véhiculée par les médias que l'on a, comme à Saint-Bernard ou à Vincennes. On ne voit l'immigré qu'à travers la casse ou des actes gratuits. Tout cela peut changer en entamant des discussions régulièrement avec les immigrés. Il faut que cela soit très local, dans le quartier même. Il y aurait un climat de confiance. Jusqu'ici il y a une réserve, même s'ils voient que les gens du foyer ne sont pas agressifs. Chaque jour on inonde leurs oreilles avec des faits divers des banlieues. C'est la télévision qui fait du mal. Même s'il y a une bagarre et que vous avez votre papier de nationalité en poche, les médias diront, c'est un Français d'origine malienne pour démontrer qu'il est toujours un étranger. Ça fait le compte du Front national.

COPAF : Avez-vous envisagé d'habiter ailleurs que dans le foyer ?

Mountaga : Pour certaines personnes, les activités font, que même si elles le souhaitaient, elles ne pourraient pas quitter le foyer. Moi par exemple, je suis débordé. Le soir tout le monde vient me voir, je suis sollicité à tout

moment. Les activités des associations villageoises font que vous devez être en permanence au foyer, car si vous habitez ailleurs vous ne pouvez pas avoir les contacts. Vous êtes obligé de rester au foyer. J'aimerais pourtant être un peu isolé pour lire. Ici, je commence à lire un peu à partir de vingt-deux heures, quand tout le monde s'en va.

COPAF : Comment imaginez-vous un foyer idéal ?

Mountaga : Premièrement un foyer réhabilité qui réponde à tous les aspects de sécurité et de confort, avec surtout de bons rapports entre le gérant et les résidents. Le gérant se retrouve entre le marteau et l'enclume, car ses supérieurs lui dictent leurs ordres et lui il doit forcer le comité de résidents à les accepter. Et de l'autre côté le comité ne les accepte pas. Quand il y a de très bons gestionnaires, une compréhension mutuelle des choses, qu'on essaie de discuter les problèmes de fond, les problèmes des foyers s'améliorent. Mais tant que l'on a une attitude autoritaire – « *C'est ça ou rien!* » –, les relations seront toujours tendues et les réactions seront brutales ou mal comprises. C'est parce que quelque part il y a des gens qui ne veulent que profiter et ne veulent pas comprendre. Tant que la gestion reste à sens unique et que toi tu n'as qu'un lit et que tu dois sortir le matin, il y aura un décalage. Voilà la réalité des choses.

Annexe IV

La redevance du résident

Les conflits en foyers ont le plus souvent éclaté à partir de la cherté de la redevance. Il nous a donc paru intéressant de déterminer les éléments de formation de cette redevance et de préciser quelques questions à leur sujet. Nous le faisons à partir d'une étude de M. Delaporte, du CETAF, dont nous extrayons les pages sur la formation de la redevance du résident¹.

La redevance est constituée par trois éléments :

- l'équivalent loyer ;
- les charges locatives ;
- le remboursement des prestations fournies.

La redevance appelée au résident par le gestionnaire n'est pas la redevance économique. En effet, lors de l'établissement du tarif, les aides forfaitaires du FAS sont venues en déduction de la masse des dépenses d'exploitation ; le résultat obtenu donnant la base de calcul des redevances.

Cette technique masque au résident la réalité du coût de son hébergement.

L'aide personnalisée. Seules sont prises en compte, au titre du calcul de l'Aide personnalisée au logement (APL) versée au résident, l'équivalent loyer et les charges locatives.

Au sujet des aides personnalisées, rappelons que la technique du tiers payant, qui sécurise le bailleur et qui pour ces établissements payeurs se traduit par une simplification des économies en termes de frais de gestion, a des conséquences sur le comportement des résidents et génère chez eux une méconnaissance de la réalité économique et donc de leurs responsabilités qui est analysée plus loin.

A. Pour l'équivalent loyer (les postes pris en compte)

Si le propriétaire est distinct du gestionnaire, normalement il s'agit du loyer payé au propriétaire. [...] Un sondage dans ce sens n'a pas permis de vérifier si cela était la pratique courante. On peut supposer que :

- certains gestionnaires pratiquent peut-être sur ce poste des péréquations entre un certain nombre de foyers suivant des critères qu'ils ont définis mais qui devraient être clarifiés, officialisés ;

1. Cf. M. Delaporte, *Étude sur les données et comptes des gestionnaires de foyers de travailleurs migrants pour l'exercice 1989*, Éd. ronéotée CETAF, 14 mars 1992, pp. 28-31. Publication du CETAF (Centre d'Études d'Animation de Formation et de coordination en faveur du logement des populations en mutation économique et sociale) : "Guide pratique des logements foyers et CHRS", outil scientifique de référence, régulièrement tenu à jour.

– d'autres doivent imputer les provisions pour grosses réparations (PGR) qu'ils constituent pour le compte du propriétaire dans le cadre de (différentes) conventions ;

– enfin il semblerait que certains travaux d'entretien sont peut-être répercutés par le gestionnaire sur ce poste dans la mesure où ils sont amenés à financer des travaux qui normalement seraient du ressort du propriétaire.

L'analyse des ratios et les interrogations qu'elles nous autorisent conduisent à diverses réflexions ; en tout cas à la nécessité d'une clarification des règles et des rôles semblent s'imposer.

La présentation des comptes des gestionnaires usant de ces pratiques ne semble pas en accord avec la règle de transparence imposée au propriétaire et rappelée par la note de 1983 :

“En cas de gestion directe par le propriétaire, les éléments à prendre en compte sont identiques. À savoir : annuité des emprunts, frais généraux liés à la propriété, provisions pour grosses réparations, impôts et taxes liés à l'immeuble ainsi que les primes d'assurances.”

Le fait que les patrimoines en gestion directe ou en location coexistent chez les gestionnaires peut donner un début d'explication à nos interrogations.

En effet, par exemple, à quel moment et suivant quels critères une provision pour gros entretien n'est-elle en fait qu'une provision pour grosses réparations et vice-versa ?

Dans la redevance “loyer” sont également pris en compte les frais occasionnés par :

- le personnel de direction, de gestion, de peinture, d'entretien ;
- les autres charges administratives dont les frais de siège du gestionnaire ;
- les autres charges de peinture ;
- les travaux d'entretien.

B. Les charges locatives

Postes pris en compte :

- le personnel de nettoyage ;
- les fournitures et prestations de nettoyage ;
- les contrats d'entretien ;
- le chauffage.

Il convient de noter que les imputations des actions de gardiennage et d'encadrement, de nettoyage, d'entretien, de peinture, etc. donnent lieu à des arbitrages, dans le cadre supposé de comptabilités analytiques, lorsque ces actions sont menées par le personnel du gestionnaire.

En cas de sous-traitance de l'une ou de plusieurs de ces actions, le cadre de l'imputation est clairement défini. Dans le cadre de la politique d'intégration voulue par l'État, la sous-traitance ou la prise en compte de ces fonctions directement par le gestionnaire n'est pas neutre et peut avoir une incidence directe sur la paix sociale dans le foyer.

Un autre aspect à souligner est celui des provisions pour impayés et gros entretiens, [...] un doute plane sur leurs affectations. En tout cas une clarification sur le contenu des notions de gros entretien et de grosses réparations ainsi que des niveaux de provisions à constituer semblent souhaitables dans l'intérêt des parties qui sont les propriétaires, les gestionnaires, les résidents, mais aussi l'État à travers ses financements tant des immobilisations que de l'exploitation.

Signalons enfin que la gestion du mobilier (amortissement et entretien), qui figure dans les comptes d'exploitation des gestionnaires, est exclue, au terme de la note du 1er octobre 1981, des charges prises en compte pour la détermination de l'APL. Il est intéressant de noter que, dans le cadre des aides personnalisées versées par le FAS, à savoir ASL ou ATL, cet élément est pris en compte par le calcul. Rappelons en outre que le FAS oblige contractuellement les gestionnaires à provisionner le renouvellement du mobilier.

C. Les prestations (également prises en compte)

Il s'agit des consommations personnelles qui usuellement font l'objet d'un contrat individuel du locataire dans un bâti traditionnel. Dans le cadre de l'accueil en foyer et du fait de la nature temporaire du séjour, implicitement contenu dans le principe de ce type d'hébergement, le gestionnaire contracte un abonnement pour l'ensemble des résidents du foyer, évitant la multiplicité des abonnements et des formalités d'ouverture et de fermeture de contrats. Il s'agit, dans le contexte de ces établissements, d'une prestation de fournitures individuelle ; l'ensemble de ces prestations et fournitures (eau, électricité, gaz, draps) n'est pas pris en compte pour le calcul des APL.

Il convient de noter que l'analyse de ces postes donne des éléments précieux d'appréciation sur les phénomènes de suroccupation et l'adaptation des structures du bâti aux populations. Trois éléments sont particulièrement significatifs : les consommations d'eau, d'électricité et de gaz.

Ces prestations sont estimées chaque année par le gestionnaire, réparties par type de lits et répercutées forfaitairement dans le tarif.

D. Autres postes

Sous ce vocable, il s'agit des frais des bars, des taxiphones et de l'animation. Ces actions sont souvent gérées par le comité de résidents ; c'est le solde qui apparaît dans le compte du gestionnaire. Ces éléments ne sont pas pris en compte par l'établissement du tarif. Le principe est celui de la transparence et d'absence de coût pour le gestionnaire.

Annexe V

Points de vue de "Profession Banlieue" : la représentativité des résidents

Profession Banlieue²

À partir d'une analyse des situations et des difficultés vécues par les résidents sahéliens des foyers de la Seine-Saint-Denis, Profession Banlieue a établi un intéressant cadrage méthodologique pour la « restructuration des foyers de travailleurs migrants ». Des objectifs et balisages, on retiendra des propositions constructives équivalentes à un cahier des charges pragmatique pour un projet se situant entre l'urgent, le mieux et le possible. On regrette cependant que dès le départ de cette recherche, c'est-à-dire dès la mise en place du groupe de travail, et en dépit des demandes réitérées de Profession Banlieue, les participants n'aient pas jugé "souhaitable" (c'est un euphémisme) d'adjoindre à la réflexion « *les résidents élus ou délégués aux comités de résidents* » sous prétexte qu'« *ils ne sont pas représentatifs de l'intérêt collectif du foyer mais des différents groupes d'intérêt présents dans le foyer*³ » !

Dans le cadrage méthodologique de Profession Banlieue, des correctifs à ce manque de représentativité et d'implication des résidents ont été prévus, comme par exemple l'établissement d'un diagnostic obligatoire préalable à toute restructuration de foyer recouvrant les situations et aspirations des résidents, le mode de fonctionnement du foyer, le type de gestion... Ce diagnostic, est-il dit, « *conditionne le bon déroulement des étapes de la reconstruction d'un foyer. Il doit être un outil de référence qui accompagnera toute la démarche. Il s'entend comme le socle de propositions méthodologiques de conduite du projet, adapté à un site particulier en raison du positionnement de l'organisme gestionnaire, du propriétaire, de la commune (et des résidents)... L'établissement du diagnostic est également un temps fort de la négociation avec les résidents puisqu'il signifiera le lancement de la démarche de restructuration entreprise par l'ensemble des partenaires...*⁴ ».

-
2. Profession Banlieue est un centre de ressources pour la politique de la ville en Seine-Saint-Denis. Ce centre est connu comme un dispositif d'appui afin de soutenir et faciliter la concertation des professionnels du département.
 3. La diversité des participants et leurs compétences professionnelles ont valorisé cette étude. À remarquer cependant qu'en dépit des demandes réitérées de Profession Banlieue, les résidents (délégués ou collectifs) n'ont jamais participé à ces débats au cours de ces deux années d'étude ; les gestionnaires s'y opposant. Pour d'autres raisons, les propriétaires ont été absents des débats.
 4. Cf. Profession Banlieue, « La restructuration des foyers de travailleurs migrants », 1997, p. 27.

De l'avis du COPAF, le traitement de cette exigence fondamentale risque souvent de n'être qu'un palliatif. Lors d'entretiens individuels – même quand ils sont intelligemment menés –, la relation est tellement asymétrique qu'on peut en effet s'interroger sur son efficacité ; de plus, au cours de rencontres diverses (trop souvent elles sont furtives et limitées à un unique face-à-face), on s'aperçoit que nombre de résidents ne savent quoi dire ou proposer, que leurs vœux se limitent à la simple reconduction à peine améliorée de ce qui existe en termes d'homogénéité, de loyers et d'implantation. Des procédures plus adaptées, complémentaires, doivent donc être recherchées et mises en œuvre tout en sachant qu'elles ne résoudront pas toutes les difficultés : rencontres individuelles et collectives préparées et reprises plusieurs fois ; adjonction de "spécialistes" (que les résidents se choisissent, par exemple dans des syndicats de locataires ou des comités de défense...), rencontres, discussions par alternance d'individus et de groupes à même de révéler les aspirations voilées sous les souhaits spontanés et de les transposer en termes d'aménagements et de propositions concrètes, apports de comités de résidents de chaque association gestionnaire regroupés en association loi 1901... Leur travail pourrait aboutir en un cahier des charges qui devrait d'une part :

– préciser les propositions concrètes de logements provisoires au cours de la construction ou réhabilitation (méthode tiroir ou autre) ;

– permettre des simulations (et projections) sur le taux des redevances futures, sur l'étendue, la variété et la disposition des lieux privatifs et collectifs, sur les évolutions du mode de vie des résidents dans les années futures, sur l'éventail des clientèles futures, sur le choix motivé de telle ou telle entreprise d'économie mixte (sans but lucratif) pour la construction ou réhabilitation de ces logements, etc..

Enfin ce cahier de charges devrait assurer une marge de réajustements pour parer aux incohérences perceptibles au cours de la construction.

Il est évident que l'expérience d'un diagnostic-prétexte à Nouvelle-France rend les participants du COPAF extrêmement réservés sur la façon dont on interprète l'avis des résidents, même de ceux qui ont eu l'impression d'avoir été écoutés, sinon entendus. Pour le COPAF, ce qui fait problème c'est à la fois la pertinence du diagnostic et surtout son articulation avec sa traduction opératoire, en termes de projets, de contraintes, de moyens et de gestion. Force est de constater que, dans la majorité des cas, c'est-à-dire là où n'existe pas une force de propositions fortement structurée, étayée d'un réel professionnalisme, l'équilibre de représentation qui devrait donner crédibilité à ce type de diagnostic et d'articulation est faussé. Les représentants des services publics et des gestionnaires, tous favorables à un « *droit commun* » d'homogénéisation jacobine et d'économies maximales imposé en surplomb des réalités de vie, sont trop dominants pour donner une signification opératoire à hauteur des diagnostics (même quand ils sont objectivement établis). Sur ce seul aspect des choses, le COPAF estime donc indispensable la représentation réelle et continue des résidents dans leur collectif mais aussi par amicale de locataires interposée – type « *syndic de propriétaires* » – et/ou par des associations de défense comme la CNL.

Annexe VI

Le 1 % patronal du logement

A. De 1953 à 1997

Le 1 % patronal pour le logement est une innovation de certains patrons "éclairés" (1943) ; cette innovation a été généralisée par l'État en 1953.

Les entreprises comprenant plus de dix salariés affectent alors 1 % de la masse salariale à l'effort de construction national du logement. Ces sommes sont collectées par les CIL (Collecteurs interprofessionnels du logement) et ses filiales, très dépendantes des sphères patronales et des établissements financiers. Pendant longtemps, l'État n'a pu contrôler réellement ces flux financiers qui pouvaient être rassemblés dans une région et utilisés dans une autre. Comités d'entreprise et syndicats ne se sont guère préoccupés d'établir dans quelle mesure lesdites cotisations prélevées sur la masse salariale d'une ville étaient employées localement ou s'évadaient vers d'autres horizons et bénéficiaires. De cette collecte de 1 %, l'État détourne une part croissante vers d'autres utilisations que l'investissement dans la construction (formation, aides à la personne) ; ce qui la réduit en réalité à 0,45 %.

En fait, selon les réglementations :

- 1/9 devait être consacré au logement des travailleurs immigrés, sous le contrôle de l'État ; au départ, exclusivement pour le financement des foyers, ensuite, de manière diluée, pour la réhabilitation des logements HLM avec fort taux de familles immigrées ;
- l'autre partie, soit 8/9, est librement administrée par les collecteurs ; une fraction de 9 % est affectée préférentiellement au logement des plus démunis. Les principaux bénéficiaires sont les HLM, dont on sait qu'ils refusent généralement de loger des travailleurs immigrés "isolés", et dont on connaît la réticence à construire et à réhabiliter des foyers.

B. 1997 : nouvel usage des fonds collectés pour le logement

a. Convention du 14 mai 1997

Depuis plusieurs années, le fonctionnement assez opaque du système du 1 % servait de prétexte au gouvernement pour justifier une ponction en faveur du budget de l'État et menacer de transformer définitivement cette cotisation en simple taxe fiscale sans bénéfice pour le logement. La convention du 14 mai 1997 avait renouvelé le prélèvement en faveur du budget de l'État, pour les années 1997 et 1998, de 15 milliards de francs, soit la moitié des disponibilités du 1 %.

Elle avait aussi simplifié l'affectation d'une partie des fonds au logement des ménages en difficulté, en imposant un quota de 10 % des sommes collectées, pour remplacer les anciennes fractions 1/9 et 9 %. Enfin, elle avait décidé de l'affectation du 1,8 milliard de francs à un plan quinquennal pour la réhabilitation ou la création de foyers de travailleurs immigrés. Une grande incertitude régnait sur l'avenir, au-delà de 1998, du financement du logement par cette cotisation de 1 % prélevée sur les salaires et gérée

conjointement par le patronat et les syndicats au travers des comités d'entreprise et des organismes collecteurs interprofessionnels (CIL) où le patronat a toujours dominé.

b. Convention du 29 juillet 1998 entre l'État et l'Union d'économie sociale pour le logement (UESL), autorité nouvelle réunissant l'ensemble des collecteurs du fonds du 1 % (les CIL)

En juillet 1998, Louis Besson, secrétaire d'État au Logement du gouvernement Jospin, a signé avec l'UESL une nouvelle convention donnant pour cinq ans (1999-2003) de nouveaux objectifs au 1 % patronal, en lui garantissant une réduction progressive de la ponction financière par l'État. Au financement du logement locatif social, s'ajoute comme objectifs la sécurisation des accédants à la propriété, l'aide à l'emménagement, l'aide à l'accès au logement des ménages à faibles revenus par des garanties de loyers envers les propriétaires, l'aide aux propriétaires privés acceptant de louer des logements avec des loyers réduits et enfin, comme toujours, l'aide aux salariés pour l'acquisition de logements neufs ou anciens. Le premier point comprend explicitement le financement du plan quinquennal pour les foyers, qui est rappelé à cette occasion. Un objectif plus général est assigné au système, celui de réduire ses coûts de fonctionnement et de développer la gestion "paritaire", c'est-à-dire avec un certain équilibre de représentation entre syndicats de salariés et patronat dans la direction des collecteurs. Ceux-ci sont transformés juridiquement en Union d'économie sociale et placés sous le contrôle de l'UESL centrale, de l'ANPEEC - agence d'État - et de la Cour des comptes.

En conclusion

Le 1 % continuera, dans les prochaines années, à jouer un rôle très important, notamment pour les foyers. Et ce rôle sera plus que précédemment dépendant d'un accord entre les syndicats et le patronat sur les priorités et les programmes d'action au sein des organes dirigeants des collecteurs.

De ce point de vue, il n'est pas certain que la mobilisation des centrales syndicales présentes dans ces institutions se porte spontanément vers une mise en œuvre progressive et réelle du plan quinquennal de traitement des foyers.

On peut craindre qu'un marchandage des objectifs se fasse sur le dos des résidents de foyer, et plutôt en faveur de solutions ne dérangeant ni le patronat représenté dans un grand nombre d'associations gestionnaires ni les municipalités des communes des foyers à reconstruire ou susceptibles d'accueillir des foyers nouveaux.

Cela souligne la responsabilité nouvelle des représentations syndicales au sein de ces instances et la nécessité d'obtenir leur engagement en faveur des conditions de logement des résidents ouvriers des foyers, même si la situation de ceux-ci ne donne pas toujours lieu aux cotisations du 1 %.

MIGRATIONS ET CHANGEMENTS

Collection dirigée par Lorenzo Prencipe

L'histoire de l'immigration en France est une histoire ancienne qui touche un phénomène très complexe.

Ancienne, car elle a pris des proportions remarquables depuis plus d'un siècle. Le recensement de 1851 dénombrait déjà 381 000 étrangers. De 1921 à 1930, la France se plaçait au second rang des pays d'immigration dans le monde après les États-Unis.

Histoire complexe surtout. On peut même se demander si, pendant une période aussi longue — durant laquelle les données démographiques, économiques, politiques, culturelles et psychologiques ont subi des transformations profondes, aussi bien sur le plan national qu'international — le phénomène migratoire n'a pas changé de nature.

Comment affirmer qu'il s'agit du même phénomène alors qu'il ne résulte pas des mêmes causes, ne se réalise pas dans le même cadre institutionnel national et international, ne touche pas les mêmes populations étrangères ni les mêmes générations, ne revêt pas les mêmes formes ?

Cette collection consacrée aux migrations et aux changements qu'elles comportent ou qu'elles provoquent vise à privilégier les travaux portant sur :

— les mutations internes des populations immigrées à travers les générations successives, avec un accent particulier sur le profil socioculturel des nouvelles générations issues de l'immigration ;

— les mutations introduites dans la vie sociale, économique et culturelle des pays d'origine et du pays de résidence ;

— les approches comparatives du fait migratoire dans ses paramètres historiques, géographiques, économiques, politiques.

Ceux qui pensent que leur recherche pourrait s'insérer dans cette collection peuvent contacter :

Lorenzo Prencipe
46, rue de Montreuil
75011 Paris

Collection *Migrations et Changements*

01. **Maria LLAUMETT.** *Les jeunes d'origine étrangère. De la marginalisation à la participation.* 1984. 150 p. 85 F. L'auteur analyse les principaux espaces concernés par les jeunes d'origine étrangère (école, famille, quartier, emploi...).
02. **Mohammed Hamadi BEKOUCHI.** *Du bled à la ZUP, et/ou la couleur de l'avenir.* 1984. 180 p. 95 F. A travers l'étude de la vie associative étrangère dans l'agglomération mantaise, l'auteur décrit les pratiques culturelles, la vie quotidienne, la vision de l'avenir des jeunes des banlieues.
03. **Hervé-Frédéric MÉCHÉRI.** *Les jeunes immigrés maghrébins de la deuxième génération, et/ou la quête d'identité.* 1984. 118 p. 78 F. L'auteur s'intéresse aux spécificités des comportements des jeunes Maghrébins de la deuxième génération, spécialement des Algériens.
04. **François LEFORT, Monique NÉRY.** *Emigré dans mon pays.* 1984. 190 p. 105 F. Des jeunes, enfants d'Algériens ayant émigré en France, parlent de leur expérience de retour au pays de leurs parents.
05. **Raimundo DINELLO.** *Adolescents entre deux cultures.* 1985. 128 p. 80 F. Cet ouvrage aborde les thèmes du respect de la différence et de l'évolution des structures mentales dans le cadre d'une société pluriculturelle.
06. **Riva KASTORYANO.** *Être turc en France. Réflexions sur familles et communauté.* 1986. 206 p. 110 F. L'émigration turque est un départ en vue d'un retour. Mais le provisoire dure et le comportement contredit le discours.
07. **Michelle GUILLON, Isabelle TABOADA-LEONETTI.** *Le triangle de Choisy. Un quartier chinois à Paris.* 1986. 206 p. 115 F. Peut-on parler d'un Chinatown dans le 13^e arrondissement, où les Asiatiques constituent 20 % de la population ?
08. **Adil JAZOULI.** *L'action collective des jeunes Maghrébins de France.* 1986. 223 p. 115 F. Selon l'auteur, l'intégration passe par l'adhésion aux mouvements politiques ou sociaux.
09. **Véronique DE RUDDER.** *Autochtones et immigrés en quartier populaire. D'Aligre à l'îlot Châlon.* 1987. 235 p. 150 F. La coexistence entre autochtones et immigrés est trop souvent présentée comme autant de "drames sociaux". Pourtant, la cohabitation pluri-ethnique est désormais l'ordinaire de la vie urbaine.
10. **Mario ZAMBETTI.** *L'été à Cap Djinet. Rencontres méditerranéennes.* 1987. 120 p. 80 F. Impressions de voyage en Algérie.
11. **AbdelAÏSSOU.** *Les Beurs, l'école et la France.* 1987. 215 p. 115 F. L'auteur démontre les mécanismes de la discrimination que les élèves maghrébins subissent dans l'espace scolaire français.
12. **Smaïn LAACHER** (sous la direction de). *Questions de nationalité. Histoire et enjeux d'un code.* 1987. 260 p. 140 F. Tentative d'analyse de la nationalité en tant que système de relations et d'opposition structurant en partie les visions des groupes sociaux.
13. **Isabelle TABOADA-LEONETTI.** *Les immigrés des beaux quartiers. La communauté espagnole dans le XVI^e.* 1987. 210 p. 120 F. Etude de la cohabitation pluri-ethnique dans le 16^e arrondissement qui remet en cause les idées reçues sur les immigrés et l'habitat.

14. **Huu Khoa LE.** *Les jeunes Vietnamiens de la deuxième génération. La semi-rupture au quotidien.* 1987. 98 p. 70 F. Cette étude montre la stratégie d'intégration des jeunes Vietnamiens de la seconde génération.
15. **Mohammed MAZOUZ.** *Les Marocains en Ile-de-France.* 1988. 162 p. 90 F. A travers le vécu d'une cinquantaine de familles marocaines installées en Ile-de-France, ce livre est une invitation à découvrir les spécificités des immigrés marocains.
16. **Ana VASQUEZ, Ana Maria ARAUJO.** *Exils latino-américains : la malédiction d'Ulysse.* 1988. 220 p. 115 F. L'histoire des exilés latino-américains et le mythe du retour.
17. **Maria do Céu CUNHA.** *Portugais de France.* 1988. 157 p. 90 F. L'auteur étudie, notamment dans le cadre associatif, comment la mixité est le maître mot de l'identité portugaise en France.
18. **Hanna MALEWSKA, Colette GACHON.** *Le travail social et les enfants de migrants, racisme et identité. Recherche-action.* 1988. 240 p. 130 F. Ce livre a pour but celui de mieux saisir la complexité des relations entre les enfants issus de l'immigration, leurs parents et les travailleurs sociaux.
19. **Salah RIMANI.** *Les Tunisiens de France. Une forte concentration parisienne.* 1988. 158 p. 90 F.
Le regard d'un géographe sur l'implantation tunisienne en France.
20. **Mohamed EL MOUBARAKI.** *Marocains du Nord. Entre la mémoire et le projet.* 1989. 255 p. 135 F. L'auteur fait vivre la communauté marocaine installée dans le Nord de la France, le "petit Maroc".
21. **Bernard LORREYTE** (sous la direction de). *Les politiques d'intégration des jeunes issus de l'immigration.* 1989. 416 p. 210 F. Les analyses faites dans cet ouvrage visent à tracer les bilans et perspectives des politiques d'intégration scolaire, sociale et professionnelle des jeunes d'origine immigrée dans plusieurs pays européens.
22. **Maryse TRIPIER.** *L'immigration dans la classe ouvrière en France.* 1991. 336 p. 175 F.
Les étrangers en France, depuis le milieu du XIX^e siècle, sont en majorité des ouvriers. Leur insertion dans la société française s'opère au sein du milieu ouvrier, et leur destin est lié à l'évolution qui affecte le secteur industriel.
23. **Georges ABOUSADA, Bruno COURAULT, Zaïhia ZEROULOU** (sous la direction de). *L'immigration au tournant. Actes du Colloque du GRECO 13 sur les mutations économiques et les travailleurs immigrés dans les pays industriels, Vaucresson, 28-30 janvier 1988.* 1991. 330 p. 170 F. La crise et les restructurations industrielles ont transformé les conditions de l'emploi de la main-d'oeuvre immigrée en Europe.
24. **Paul ORIOL.** *Les immigrés devant les urnes.* 1992. 224 p. 120 F. Les immigrés sont de plus en plus acteurs de la vie économique, sociale, culturelle, religieuse et syndicale du pays. Et même politique. Ils demeurent cependant exclus de toute consultation électorale.
25. **Albert NICOLLET.** *Femmes d'Afrique noire en France. La vie partagée.* 1992. 317 p. 160 F.
Ancrée dans le microcosme urbain du Havre, la recherche d'Albert Nicollet nous permet d'aborder les réalités concrètes de nombreuses femmes venues en France à la fin des années 70 et dans les années 80, des pays du sud du Sahara.

26. **Benjamin STORA.** *Aide-mémoire de l'immigration algérienne. Chronologie, bibliographie.* 1992. 136 p. 75 F. L'immigration algérienne s'installe dès les années 1920 en France.
27. **Marco MARTINIELLO.** *Leadership et pouvoir dans les communautés d'origine immigrée.* 1992. 317 p. 160 F. L'intégration des populations issues de l'immigration est un processus inéluctable dans les sociétés européennes. En revanche, la plupart des collectivités immigrées se caractérisent par une impuissance politique chronique.
28. **Saïd BOUAMAMA, Albano CORDEIRO, Michel ROUX.** *La citoyenneté dans tous ses états. De l'immigration à la nouvelle citoyenneté.* 1992. 361 p. 185 F. Les auteurs de cet ouvrage questionnent les bases mêmes de la démocratie française dans sa conception de la citoyenneté.
29. **Albert BASTENIER, Felice DASSETTO.** *Immigration et espace public. La controverse de l'intégration.* 1993. 317 p. 160 F. Ce livre analyse la combinaison des contraintes structurelles et des actions volontaristes qui régissent le processus social de l'intégration.
30. **Pascal NOBLET.** *L'Amérique des minorités. Les politiques d'intégration.* 1993. 359 p. 170 F.
L'Amérique fait figure de contre-modèle social, mais le pays des ghettos est aussi le pays qui continue d'accueillir et d'intégrer des centaines de milliers de nouveaux arrivants chaque année.
31. **Alain BATTEGAY, Ahmed BOUBEKER.** *Les images publiques de l'immigration. Média, actualité, immigration dans la France des années 80.* 1993. 192 p. 110 F. L'immigration est devenue en France un thème majeur de l'actualité. Les auteurs regardent ce fait médiatique.
32. **Ahsène ZEHRAOUL.** *L'immigration: del'homme seul à la famille.* 1994. 180 p. 95 F. Migrations tournantes et migrations de peuplement constituent les deux modèles par lesquels se sont développées les migrations méditerranéennes contemporaines, en particulier maghrébines, en France et en Europe.
33. **Roselyne de VILLANOVA, Rabia BEKKAR** (avec la collaboration de). *Immigration et espaces habités. Bilan bibliographique des travaux en France, 1970-1992.* 1994. 212 p. 110 F.
Photographie de la réflexion en France sur la question du logement des immigrés et sur la dimension anthropologique des politiques urbaines.
34. **René DUBOUX.** *Métissage ou barbarie.* 1994. 204 p. 120 F. Si le crime de métissage et les régimes d'apartheid ont disparu, des mesures de ségrégation renaissent. Seule la démocratie pourra garantir les droits des minorités.
35. **António CRAVO.** *Les Portugais en France et leur mouvement associatif (1901-1986).* 1995. 208 p. 120 F. Au-delà du cercle familial, c'est dans leur vie associative que les travailleurs immigrés peuvent vraiment se constituer en tant qu'ethnie, affirmer leur identité à l'intérieur de la nation d'accueil et maintenir leurs liens avec le pays d'origine.
36. **Maria Engracia LEANDRO.** *Au-delà des apparences. Les Portugais face à l'insertion sociale.* 1995. 348 p. 180 F. Il s'agit d'une étude comparative entre les portugais habitant le XVI^e arrondissement de Paris et deux communes périphériques : Champigny et Villiers-sur-Marne.
37. **Maria Engracia LEANDRO.** *Familles portugaises. Projets et destins.* 1995. 160 p. 90 F. La famille portugaise est considérée comme le moteur des projets d'émigration, puis, avec les nouvelles générations, comme le creuset d'une installation définitive en France.

38. **Isabelle QUIQUEREZ-FINKEL**. *Imaginaires juridiques africains. Représentations et stratégies juridiques de migrants d'Afrique noire en France et au Québec*. 1995. 336 p. 170 F.
A travers l'imaginaire juridique d'Africains en situation d'immigration, l'auteur analyse les deux logiques : l'une fondée sur un ordre négocié issu de la coutume, l'autre fondée sur un ordre imposé issu de la loi étatique des pays d'accueil des migrants d'Afrique noire.
39. **Marie-Pierre LUCIANI**. *Immigrés en Corse. Minorité de la minorité*. 1995. 274 p. 140 F.
Deuxième région d'immigration en France, la Corse présente une situation migratoire originale. L'émigration, vieille de plusieurs siècles, se conjugue, depuis le XIX^e siècle, avec un flux d'immigrés italiens, puis aujourd'hui principalement marocains.
40. **Catherine NEVEU** (sous la direction de). *Nations, frontières et immigration en Europe*. 1995. 258 p. 140 F. L'exemple français constituerait le modèle de l'association, sinon de l'équivalence ou de l'indistinction entre citoyenneté et nationalité.
41. **Alain JUND, Paul DUMONT, Stéphane de TAPIA** (sous la direction de). *Enjeux de l'immigration turque en Europe. Les Turcs en France et en Allemagne*. 1995, 336 p. 160 F.
Cet ouvrage collectif présente 23 contributions du développement et de l'extension de la présence turque immigrée en France et en Allemagne.
42. **Xavier VANDROMME**. *Viellir immigré et célibataire en foyer. Le cas de la résidence sociale du Bourget en Seine-Saint-Denis (1990-1992)*. 1996, 144 p. 80 F. Les dix prochaines années, les foyers seront-ils des résidences d'immigrés âgés ? L'absence de politiques en faveur d'un habitat adapté pour les immigrés vieillissant nous renvoie à notre propre destin.
43. **Georges ABOU SADA, Claudie SWIERGIEL** (sous la direction de). *L'insertion par l'économique. Modalités et limites*. 1996, 320 p. 160 F. Cet ouvrage nous fait découvrir que la persistance du chômage et le développement de l'exclusion sociale constituent deux défis majeurs que la société française doit absolument relever pour ne pas mettre en péril sa cohésion.
44. **Antonio PEROTTI**. *Migrations et société pluriculturelle en Europe*. 1996, 240 p. 130 F.
Cet ouvrage met en évidence le caractère mythique de l'homogénéité culturelle dans une société travaillée et modelée par le croisement de plusieurs facteurs, dont les migrations internationales. Une réflexion sur les migrations, l'homme et la société.
45. **Christian POIRET**. *Familles africaines en France*. 1996, 448 p. 220 F. Cet ouvrage apporte une contribution originale à un débat qui tend à se réduire à un affrontement du "modèle républicain d'intégration" et du "modèle communautariste". Il esquisse une sortie constructive de cette opposition stérile.
46. **Mohamed HASSINI**. *L'école : une chance pour les filles de parents maghrébins*. 1996, 272 p. 140 F. La réussite scolaire des filles de migrants maghrébins : mythe ou réalité ? La socialisation primaire des filles contribue, paradoxalement, à leur réussite scolaire. Chaque fille organise sa scolarité avec les modèles de comportement autour desquels elle a été contrainte, très tôt, de construire son identité.
47. **Anne Marie GAILLARD**. *Exils et retours. Itinéraires chiliens*. 1997, 304 p. 150 F.
Cet ouvrage donne une information très documentée sur la migration aller et retour des exilés chiliens réfugiés en France en laissant les Chiliens eux-mêmes s'exprimer sur ce que fut leur long parcours d'exil.

48. Antonio PEROTTI (sous la direction de). *L'Église et les migrations. Un précurseur : Giovanni Battista Scalabrini*. 1997, 224 p. 130 F. Le but de cet ouvrage est de faire revivre le souci pastoral des Églises d'Europe et d'Amérique à l'époque de l'important exode du vieux Continent vers les deux Amériques à la fin du XIX^e siècle et au début du XX^e.
49. France AUBERT, Maryse TRIPIER, François VOURC'H (sous la direction de). *Jeunes issus de l'immigration. De l'école à l'emploi*. 1997, 274 p. 140 F. Cet ouvrage traite de l'intégration scolaire et professionnelle, de l'égalité des chances, des phénomènes de discriminations qui ont comme objet les jeunes issus de l'immigration.
50. Rhadia MOUMEN-MARCOUX. *Immigration, prison, sida. D'une anthropologie des conflits concernant les jeunes maghrébins*. 1998, 320 p. 160 F. Cet ouvrage traite de la dynamique conflictuelle qui caractérise l'itinérance du jeune maghrébin. A partir de la tragédie du sida, décimant les jeunes Maghrébins pris dans les circuits de la marginalisation, le phénomène de la délinquance réinterroge, à la fois, les immigrés et la société d'accueil.
51. Odile MERCKLING. *Immigration et marché du travail. Le développement de la flexibilité en France*. 1998, 416 p. 190 F. Voici un éclairage de la question de l'intégration des populations issues de l'immigration dans la société française qui prend en compte la dimension de l'insertion professionnelle.
52. Delfina BEIRÃO. *Les Portugais du Luxembourg. Des familles racontent leur vie*. 1999, 192 p. 110 F. Même s'il est le résultat d'une démarche scientifique, ce livre s'adresse à un large public. Il contribuera à une meilleure compréhension de la communauté portugaise au Luxembourg.

MISE EN PAGES FOURNIE

Achévé d'imprimer par Corlet, Imprimeur, S.A. - 14110 Condé-sur-Noireau (France)
N° d'Imprimeur : 39683 - Dépôt légal : juin 1999 - Imprimé en U.E.